

Esprit d'amour

Ô toi, Esprit d'Amour, ouvre Ta porte! Soupirant après le bonbeur de la vie, Je suis en attente sur Ton seuil. Ô Toi, esprit d'Amour, insuffle en mon âme, Ton souffle de vie, Car sans lui je ne peux subsister. En vérité, Tu es toute vie, toute joie, toute paix. Esprit d'Amour, emplis-moi toujours et encore, Car Toi, Toi seul, Tu es mon tout. Gouverne mon corps, mon esprit et mon cœur, Fais entendre Ta voix, Respirer Ton souffle Et battre Ton pouls Au travers de tout mon être! Que Ta suave harmonie résonne en mon cœur Et emplisse mon âme tout entière! Ô Toi, Esprit d'Amour, ouvre... ouvre Ta porte! Je suis en attente sur Ton seuil.

Swami Paramananda



Revue culturelle jésuite fondée en 1959

ΔA	resse

rue Jacques-Dalphin 18 1227 Carouge (Genève)

Administration et abonnements

Geneviève Rosset-Joye tél. 022 827 46 76 administration@choisir.ch

Direction

Pierre Emonet si

Rédaction

Lucienne Bittar, rédactrice en chef Céline Fossati, journaliste Stjepan Kusar, collaborateur tél. 022 827 46 75

tel. 022 827 46 75 fax 022 827 46 70

redaction@choisir.ch Conseil de rédaction

Louis Christiaens sj Bruno Fuglistaller sj Joseph Hug sj Jean-Bernard Livio sj Luc Ruedin sj

Mise en page et imprimerie

Imprimerie Fiorina
rue du Scex 34 • 1950 Sion
tél. 027 322 14 60

Cedofor

Axelle Dos Ghali Stjepan Kusar

Abonnements

1 an: FS 95.-

Etudiants, apprentis, AVS, AI: FS 65.-CCP: 12-413-1 «choisir»

Pour l'étranger : FS 100.– par avion : FS 105.– Prix au numéro : FS 9.– **choisir** = ISSN 0009-4994

Internet :

www.choisir.ch / www.jesuites.ch

Illustrations

Couverture : gallica.bnf.fr/ Bibliothèque nationale de France

p. 5 : Amnesty International pp. 9, 31 et 37 : LDD

p. 14 : B. Altenbach / C. Fossati

 p. 29 : Curie généralice de la Cie de Jésus
 p. 34 : Société française de photographie/Les Rencontre d'Arles

p. 35 : N. B. Ceylan

Les titres et intertitres sont de la rédaction

sommaire

Editorial 2 Face à la famille par Joseph Hug	2
Spiritualité La troisième voie par Luc Ruedin	
Bible Jésus et la répudiation par Ariel Álvarez Valdés	
Eglise Divorcés remariés. Pour une économie de la miséricorde par François-Xavier Amherdt	
Jésuites Les raisons d'une suppression par Bruno Fuglistaller	18
Jésuites L'avant-poste suisse par Paul Oberholzer	21
Jésuites 1814-2014. D'une « restauration » à une « refondation » par Philippe Lécrivain	25
Jne Ecosse indépendante ? Comment voter « catholique » par Jim Gallagher	30
Expositions 33 Arles au tournant par Daniel Cornu	33
Cinéma 35 Discorde par Patrick Bittar	35
Philippe Sollers. Ou l'homme armé par Gérard Joulié	36
Chronique 44 matin sur le Bateau <i>par Matthieu Mégevand</i>	44

Face à la famille

Le mois prochain, du 5 au 19 octobre, les évêques catholiques délégués du Synode se réuniront à Rome pour une assemblée générale extraordinaire consacrée aux défis pastoraux de la famille dans le contexte de l'évangélisation. Créé en 1965 par le pape Paul VI, comme prolongement du concile Vatican II, pour orienter et répondre à des questions brûlantes, le Synode a été porteur, dès sa première assemblée (1967), de nombreux espoirs d'ouverture... qui ont été progressivement déçus. Rappelons le Synode de 1971 sur les prêtres, celui de 1980 consacré à la famille chrétienne et à ses tâches, celui de 1987 sur la vocation des laïcs, puis celui de 1990 sur la formation des prêtres et, dernier en date, celui de 2008 sur la Parole de Dieu. Lors de ces Synodes successifs, à plusieurs reprises, j'ai entendu des remarques et des observations pertinentes d'évêques issus de différents pays s'exprimant dans l'assemblée, mais elles avaient disparu des documents finaux y relatifs, confiés à la rédaction des papes.

Le Synode de 2014 a été précédé d'une large consultation auprès des catholiques de la base. Un questionnaire a été envoyé aux fidèles par les conférences épiscopales. Beaucoup de sujets délicats ont été abordés, comme la préparation au mariage, le concubinage, les divorcés remariés, les familles monoparentales, les unions de personnes de même sexe, la transmission de la foi dans ces unions, la contraception, l'avortement, la théorie du genre, les défis de l'éducation dans la famille d'aujourd'hui, etc. De nombreuses réponses et observations, souvent très détaillées, y compris de chez nous, ont été renvoyées à Rome. Elles constituent l'essentiel du Document de travail publié en juin, qui servira à la discussion au sein de l'assemblée tenue en deux temps, en 2014 et 2015, pour aboutir à « des actions pastorales ».

Le Document de travail constate avec réalisme que les textes du Magistère sur la famille « ne sont pas du tout connus des fidèles » ou apparaissent d'une approche difficile. « Même quand l'enseignement de l'Eglise sur le mariage et la famille est connu, beaucoup de chrétiens manifestent des difficultés à l'accepter intégralement », ce qui m'apparaît plutôt comme un signe de maturité. Il y a résistance à propos du contrôle des naissances, du divorce et du remariage, de l'homosexualité, du concubinage, de la fidélité, des relations avant le mariage, de la fécondation in vitro, etc. L'enseignement sur la dignité et le respect de la vie humaine est plus largement accepté, du moins dans son principe. Le document reconnaît aussi que le concept de « loi naturelle », si central dans la pensée catholique, est aujourd'hui très problématique et même incompréhensible dans les différents contextes culturels du monde.

A côté de ces constats sans complaisance, le document signale que la famille est le milieu habituel de croissance de la vie, une école d'amour et d'espérance pour la société, le lieu où l'on peut apprendre et transmettre des valeurs comme la fraternité, l'aide mutuelle, la loyauté, etc. Par ailleurs, la diversité des cultures et des régions du monde sont prises en compte. La polygamie, par exemple, est considérée comme « naturelle » dans certaines régions d'Afrique, d'Océanie ou d'Asie de l'Est. Ou encore, en Amérique latine et en Asie, les mères, souvent seules et pauvres, sont contraintes à déléguer l'éducation de leurs enfants au clan familial, sans parler du phénomène très préoccupant des « enfants des rues ». A citer ces exemples, on mesure combien les attentes vis-à-vis du rôle de l'Eglise sont grandes et diversifiées. Or la pastorale actuelle de l'Eglise n'est pas toujours - c'est un euphémisme - en mesure d'accompagner de façon appropriée ces douloureuses réalités familiales.

La tâche du Synode ne sera donc pas simple : il devra orienter les esprits vers la « catholicité », c'est-à-dire la conscience d'une Eglise universelle, et promouvoir en même temps des solutions pastorales innovantes, pour répondre à des problèmes aigus, comme pour les divorcés remariés, en tenant compte des diversités régionales. La prise de position ouverte sur ce problème du cardinal Walter Kasper et le rappel de la doctrine en vigueur par le cardinal Ludwig Müller, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, laissent présager des débats musclés au sein de l'assemblée.² L'approche du pape François, faite de proximité aux situations vécues des personnes, et son courage d'aller vers « les périphéries » (nos familles s'y trouvent bien souvent) sont des gages d'espoir.

Joseph Hug sj

^{1 •} Cf. choisir n° 648, décembre 2013, p. 4.

^{2 •} Cf. l'article de François-Xavier Amherdt aux pp. 13-17 de ce numéro.

■ Info

Liban : des écoles pour Syriens

Les arrivées massives de réfugiés syriens au Liban mettent à rude épreuve les infrastructures du pays Comment un Etat peut-il espérer pouvoir éduquer tous ses enfants lorsque sa population augmente de 25 % en moins de guatre ans? Le Liban comptait quatre millions d'habitants en 2010. Il accueille aujourd'hui plus d'un million de réfugiés syriens, dont la moitié en âge scolaire. Pour répondre aux besoins des élèves

syriens réfugiés, certaines écoles organisent deux sessions de cours par jour. D'autres doivent renvoyer des enfants. Le Service jésuite des réfugiés (JRS) a créé pour sa part des nouvelles écoles dans des zones « oubliées » en matière d'éducation, de la vallée de la Bekaa à la cité de Jbeil (Byblos), une ville côtière très prisée des riches libanais et des touristes. Personne n'irait imaginer que des milliers de Syriens ont échoué ici. En 2013, le JRS a contacté sheikh Ghassan Lakkis, l'imam de Jbeil, dont la mosquée est utilisée l'été pour des cours de religion. « Le JRS était à la recherche d'un lieu où créer une école pour des réfugiés syriens, a expliqué le sheikh, et l'idée m'a séduit. » Depuis, le JRS propose des cours à 300 élèves en mathématiques, sciences, anglais, français et arabe. Les enseignants et le personnel administratif sont également d'origine syrienne. Pour le sheikh, l'importance de l'éducation dépasse le seul cursus scolaire : « Elle permet à l'enfant réfugié de devenir un membre actif de la société, comprenant les autres et travaillant pour la paix. »

Sheikh Lakkis a rappelé que les Libanais eux-mêmes ont vécu 15 ans de guerre civile, durant lesquels ils ont été contraints d'émigrer. « Les Libanais savent combien cette décision est lourde de conséquences et dure à vivre.» (JRS-Dispatches n° 355/réd.)

■ Info

Une église à Cuba

Le gouvernement cubain a autorisé la construction à Santiago de Cuba de la première église catholique depuis la révolution de 1959, a rapporté le 11 août le journal britannique The Tablet. Depuis que l'ouragan Sandy a abattu, en octobre 2012, leur ancien lieu de culte, les catholiques de Santiago assistent à la messe dans la rue.

« Il ne s'agit pas là, je pense, d'une attitude plus conciliante envers l'Eglise catholique uniquement, mais, de manière générale, envers toutes les Eglises », a déclaré Mgr Dionisio Garcia Ibanez, archevêque de Santiago de Cuba, (apic/réd.)

■ Info

Genèse de l'Eglise de Corée

Le développement de l'Eglise coréenne, que le pape a visitée en août, est spectaculaire. Evêque du diocèse d'Andong (centre) de 1953 à 1990, Mgr René Dupont a rappelé son histoire pour l'agence Eglises d'Asie.

Tout commence il y a environ 240 ans. La Corée est alors vassale de la Chine. Celle-ci accueille à sa cour des scientifigues européens. Parmi eux, quelques prêtres catholiques font office de « spécialistes de la religion ». Quand le gouvernement coréen ferme toutes ses portes sur l'extérieur, de jeunes intellectuels se transmettent secrètement

Pour en savoir plus sur le voyage de François en Corée : www.jesuites.ch des livres chinois, dont un certain nombre d'écrits chrétiens. Parmi ces jeunes, Lee Byeok. Son ami Lee Seunghun, baptisé peu de temps auparavant en Chine par les jésuites, rentre en 1784 en Corée. Ils se lancent ensemble dans l'étude du christianisme. Lee Byeok reçoit le baptême des mains de son ami. La communauté grandit rapidement, portée par l'élan missionnaire des nouveaux convertis.

Mais très vite aussi, on chuchote dans les milieux officiels que des éléments dangereux se réunissent secrètement. Les persécutions commencent et, selon un paradoxe bien connu de l'histoire de l'Eglise, les conversions se multiplient, au point que le besoin de prêtres se fait sentir.

En 1794, le Père Jacques Ju entre secrètement en Corée depuis la Chine. Arrêté par la police après six ans d'une mission féconde (les chrétiens sont passés de 4000 à 10 000), il est exécuté. Les chrétiens coréens se tournent alors vers le pape Léon XIII et celui-ci demande aux Missions étrangères de Paris de leur envoyer des missionnaires.

Le premier à prendre la route est Barthélémy Bruguière. Le voyage, d'abord par voie maritime puis à pied à travers l'immense Chine, dure trois ans. A la frontière de la Corée, à bout de force, il meurt avant même d'avoir pu y exercer son ministère. Deux autres prêtres des Missions, les Pères Pierre Maubant et Jacques Chastan, s'introduisent en Corée par... les égouts ! Quelques mois après leur arrivée, en 1836, trois jeunes Coréens, qui se préparent au sacerdoce, les rejoignent de Chine. Arrêtés par la police, ils sont décapités. Durant les vingt années qui suivent, la persécution connaît une certaine accalmie ; mais elle repart de plus belle en 1866. On parle de 10 000 victimes. Le clergé est décimé, les chrétiens se retrouvent à nouveau isolés. Ils devront attendre dix ans avant qu'un prêtre les rejoigne.

A partir de là, les choses s'améliorent. La Corée signe des accords avec l'Occident. L'un d'eux comporte une clause sur la liberté de religion. La période est faste pour l'Eglise, jusqu'à ce que le pays soit coupé en deux après la Seconde Guerre mondiale. Si, depuis, il ne reste plus au Nord communiste qu'une poignée de chrétiens et aucun prêtre, l'Eglise ne cesse de croître au Sud. En soixante ans, elle est passée de 180 000 fidèles à 5 millions. (apic/réd.)

Info

Péché mortel

En prévision de la Journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture (26 juin), le pape François a fermement condamné toute forme de torture. Il a rappelé que cette pratique était un péché mortel. « J'invite les chrétiens à s'engager pour collaborer à l'abolition de la torture et à soutenir les victimes et leurs familles », a déclaré le pape. (apic/réd.)



Commentaire

Namibie: évolution préoccupante

C'est sous les auspices de l'ONU que la Namibie avait accédé à l'indépendance en 1990 : 600 bérets bleus médicaux suisses avaient participé au processus. Profondément marqués par leur lutte contre l'apartheid et bien informés sur les droits de l'homme, les habitants de Namibie ont mis en place un régime démocratique, avec une Constitution modèle, et y sont restés fidèles pendant plus de 20 ans. Mais la déconstruction du système a commencé.

Ainsi de la liberté de la presse, actuellement menacée, comme le dit Gwen Lister, une journaliste namibienne qui avait combattu la colonisation sud-africaine et qui continue à défendre les droits des gens face aux nouveaux maîtres de la Namibie « qui ressemblent de plus en plus à ceux qu'ils ont combattus ». Etonnante presse namibienne, qui n'hésite pas à critiquer les fat cats (entendez les rondeurs des cadres et des entrepreneurs) et à ouvrir ses colonnes à des diatribes violentes à la Emile Zola contre « ceux qui nous volent » (The Namibian, 29 juillet 2014). Mais cette liberté - qui existait sous l'apartheid et qui a aidé précisément à la libération du pays - va être restreinte. Le vice-ministre de la Justice namibienne a été invité en Chine, Etat qui influence lourdement la politique namibienne depuis quelques années, pour signer des « accords de coopération » dans l'administration de la Justice...

Les journalistes sauront-ils résister ? Pas sûr, quand on voit le sort qui vient d'être réservé à un membre de l'organisation Southern African Christian Initiative (SACHI) -, créée sous l'impulsion de Mgr Desmond Tutu - alarmé lui aussi par le rétrécissement des droits des gens en Afrique du Sud. Cet activiste a été tabassé plusieurs fois pour avoir osé critiquer l'exploitation de pétrole et de phosphates par des multinationales au large des côtes namibiennes. Que penser de cette évolution alors que les Eglises ont été un facteur important de la lutte contre l'apartheid?

Devenu néolibéral pur et dur et reniant ceux qui l'ont porté au pouvoir, le gouvernement namibien cherche à instaurer la suprématie d'un parti unique, la SWAPO, à maiorité ovambo, Le Premier ministre Hage Geingob (directeur de l'Institut onusien de la Namibie à Lusaka avant l'indépendance, soutenu par l'ONU en vue de la libération de la Namibie), bien que d'ethnie damara, est pressenti comme le futur président du pays. Mais lui aussi a changé de direction. Il a tenu des discussions avec les partis d'opposition très minoritaires pour effectuer d'importants changements constitutionnels: renforcement de la présidence sans aucun mandat du peuple, augmentation du nombre des parlementaires de 78 à 104 pour que la SWAPO ait la majorité absolue à l'Assemblée nationale, suppression de la deuxième Chambre qui représente les différentes régions linguistiques.

Ben Ulenga, un des chefs de l'opposition, fondateur du parti Congress of Democrats, ainsi que des organisations de la société civile ont aussitôt réagi. La résistance s'organise. C'est très inquiétant car cela pourrait déboucher sur des conflits.

> Christine von Garnier Réseau Afrique Europe, Foi et Justice

La troisième voie

« Si chaque seconde de notre vie doit se répéter un nombre infini de fois, nous sommes cloués à l'éternité comme Jésus-Christ à la croix. Cette idée est atroce. (...) C'est ce qui faisait dire à Nietzsche que l'idée de l'éternel retour est le plus lourd fardeau. (...) Mais la pesanteur est-elle vraiment atroce et belle la légèreté ? (...) Plus lourd est le fardeau, plus notre vie est proche de la terre, et plus elle est réelle et vraie. En revanche l'absence totale de fardeau fait que l'être humain devient plus léger que l'air, qu'il s'envole, qu'il s'éloigne de la terre, de l'être terrestre, qu'il n'est plus qu'à demi réel et que ses mouvements sont aussi libres qu'insignifiants. Alors, que choisir? La pesanteur ou la légèreté? »1

La pesanteur, nous la connaissons tous. Ce poids de l'existence qui se répète dans le gris de nos jours. Cette impression d'être pris au piège d'une vie sociale, professionnelle, conjugale. Combien de couples, après les premiers feux de l'amour, ne sont-ils pas victimes de la monotonie et de l'opacité qui s'installent progressivement dans leur relation? Comment réagir? Devenir familiers de la pesanteur, se résigner à une existence morne, sans fards et sans couleurs? Ou au contraire fuir dans des aventures sans lendemain?

La légèreté alors ? Une apparence de bonbeur. Une fuite en avant. Une perte de réalité et de vie. Butiner de fleur en fleur avec un arrière-goût de frustration et d'inaccompli. Chercher l'éclatement au prix de l'esseulement. Qui ne sent que la vraie vie est ailleurs? Justement en ce lieu où elle s'ancre et s'épanouit ?

Et si la voie chrétienne était autre ? Si elle nous faisait sortir de cette alternative mortifère ? Si elle ouvrait un champ insoupçonné de bonbeur? Sortir de ce dilemme, c'est laisser l'Esprit transformer la pesanteur en gravité et la légèreté en joie : une gravité joyeuse ou une joie grave, vécues par la grâce du don et du pardon, dans l'assurance qu'un Tout-Autre fonde et soutient notre existence.

Laisser résonner ce paradoxe de lumière dans une vie de couple est une grâce. N'est-ce pas d'ailleurs la vocation de tout chrétien de vivre en cette Joie d'amour pure et grave que l'on nomme la Résurrection?

Luc Ruedin si

Milan Kundera, L'insoutenable légèreté de l'être, Paris, Gallimard 1984, p. 15.

Jésus et la répudiation

• • • Ariel Álvarez Valdés, Santiago del Estero (Argentine) Bibliste, Fondation pour le dialogue entre science et foi

L'Eglise devrait-elle revoir sa conception de la séparation d'un couple et du remariage après un divorce ? Pour y voir plus clair, l'auteur propose de revenir aux propos même de Jésus sur la répudiation et le remariage, plus souples qu'ils ne paraissent, en les analysant sous un angle sociologique.

Un jour les Pharisiens s'approchèrent de Jésus et lui demandèrent dans quelles circonstances l'homme pouvait répudier sa femme. Jésus leur répondit : jamais, parce que l'homme ne peut séparer ce que Dieu a uni. Les disciples réagirent avec embarras et répliquèrent que si tel était le cas, mieux valait pour l'homme ne pas se marier. Jésus aiouta alors que même s'ils ne le comprenaient pas, c'était là une exigence fondamentale pour entrer dans le Royaume de Dieu (Mt 19,3-12). Ce propos de Jésus est le socle sur lequel se fonde la doctrine du mariage de nombreuses Eglises chrétiennes, qui interdisent à leurs membres de divorcer et de se remarier sous peine de se voir refuser la communion. Pourquoi Jésus a-t-il adopté une position aussi rigide? Pour décrypter cette énigme, il faut examiner le sens du mariage à l'époque et les pratiques de séparation alors en viqueur.1

Motifs de répudiation

Selon la Bible, tout juif, s'il le voulait, pouvait répudier sa femme. C'était un droit accordé par Moïse, au travers d'une loi qui stipulait que lorsqu'un homme prenait une femme et l'épousait, puis « découvre en elle quelque chose de honteux qui fait qu'elle ne trouve plus grâce à ses yeux », il pouvait rédiger à son intention un acte de répudiation, le lui remettre et la renvoyer de chez lui (Dt 24,1).

La règle était claire, mais les motifs qui autorisaient l'homme à répudier sa femme l'étaient moins. Qu'était ce « quelque chose » invoqué ? Moïse ne l'ayant pas expliqué, les juifs discutèrent la question pendant des siècles. sans pouvoir se mettre d'accord.

Deux écoles se créèrent ainsi. Celle du rabbin Hillel, plus souple, acceptait une interprétation large de ce « quelque chose », qui pouvait de fait être n'importe quoi : la femme avait brûlé le repas, elle ne s'attachait pas les cheveux, elle criait dans la maison ou elle avait mauvais caractère. Au Ile siècle, le rabbin Agiba affirmait même que si l'homme trouvait une autre femme plus belle - que « quelque chose » donc lui déplaisait chez la sienne -, il pouvait divorcer. La seconde école, celle du rabbin Shammai, était plus stricte : elle soutenait qu'un homme ne pouvait répudier sa femme que pour une raison extrêmement grave, comme l'adultère. Aucun autre motif ne l'y autorisait.

^{1 •} On parlera dans cet article indifféremment de répudiation ou de divorce pour signifier une séparation des conjoints avalisée par la loi, les propos de Jésus se rapportant à la conception judaïque du mariage.

Du temps de Jésus, cette question n'était toujours pas résolue. Les uns suivaient les directives de Hillel, les autres celles de Shammai. C'est pourquoi les Pharisiens interrogèrent Jésus. Ils voulaient savoir à laquelle des deux écoles il adhérait. Mais Jésus les surprit par sa réponse : à aucune d'entre elles. Pour lui, l'homme ne pouvait jamais répudier sa femme, que la raison en soit futile ou grave.

La première chose qu'il faut se demander, c'est si ces paroles de Jésus constituent un commandement, c'est-à-dire une norme obligatoire pour tous, ou si elles ne sont qu'une suggestion idéale pour ceux qui pourraient et voudraient s'y conformer. Le Nouveau Testament donne à entendre qu'il s'agit plutôt là d'un ordre (cf. 1 Co 7,10).

Un contrat

Du temps de Jésus, on se mariait jeune: 13 ans pour les filles, 17 pour les garçons. Selon l'enseignement des rabbins: « Dieu maudit l'homme qui n'a pas encore fondé une famille à 20 ans. » Les couples ne se mariaient pas par amour ; c'était les parents qui arrangeaient l'alliance (Ex 22,15-16). Ainsi nous voyons dans la Bible Abraham envoyer son serviteur chercher une épouse pour Isaac (Gn 24,1-53), Agar choisir une femme pour Ismaël (Gn 21,21), Juda décider qui son fils Er épousera (Gn 38,6), Caleb le militaire qui sera le mari de sa fille Aksa (Jos 15,16) ou encore le roi Saül celui de sa fille Merab (1 Sm 18,17). En Israël, le mariage n'était donc pas fondé sur un lien d'amour, mais était un accord social: l'homme devait avoir des enfants et la femme avait besoin de quelqu'un qui l'entretienne. Les deux parties devaient retirer avantage de la convention.

Cependant l'arrangement n'était pas égalitaire. la femme se trouvant en condition d'infériorité par rapport à l'homme. Le mari pouvait lui donner des ordres, la dominer, décider pour elle. La femme était considérée comme une « possession », une « propriété » de son mari, au même titre qu'un bœuf ou un âne (Ex 20,17; Dt 5,21). En outre, l'homme pouvait avoir plusieurs femmes (Ex 21,10), alors que la femme ne pouvait avoir qu'un seul mari. Celui-ci pouvait coucher avec d'autres femmes sans que cela ne compte comme adultère ; en revanche, la femme qui couchait avec un autre homme commettait l'adultère et devait être lapidée (Dt 22,22). Enfin, l'homme pouvait répudier sa femme, mais l'inverse n'était pas autorisé (Dt 24.1).

Dans ce contexte juridique et social, il est évident qu'un homme qui chassait sa femme de chez lui la laissait sans protection. Une femme répudiée trouvait difficilement un nouveau mari. Elle devait retourner chez ses parents qui, souvent âgés (quand ils n'étaient pas

« Abraham renvoyant Agar » (1657), toile de Guerchin



morts), n'avaient pas les moyens de l'entretenir. L'épouse répudiée se trouvait alors sans défense, dans une situation économique précaire et dans l'obligation de vivre de la charité publique, voire même de se prostituer. Cet état était si dégradant que le prophète Isaïe cite la femme répudiée comme image de la pire souffrance (ls 54,6), et que le prophète Malachie en vient à dire que Dieu déteste celui qui répudie sa femme (MI 2,16).

En interdisant le divorce, Jésus prit donc parti pour le plus faible des deux conjoints, le plus exposé, le plus menacé socialement, c'est-à-dire la femme.

Adaptations diverses

Par la suite, les auteurs bibliques ont édulcoré ce « commandement catégorique » de Jésus et l'ont adapté aux circonstances dans lesquelles ils vivaient, de sorte qu'on en trouve quatre versions différentes dans le Nouveau Testament

Le texte le plus ancien se trouve dans la première épître aux Corinthiens, où saint Paul écrit : « A ceux qui sont mariés j'ordonne (non pas moi, mais le Seigneur) que la femme ne se sépare pas de son mari - et si de fait elle en est séparée, qu'elle reste seule ou qu'elle se réconcilie avec son mari -, et que le mari ne renvoie pas sa femme » (1 Co 7,10-11). Jusque-là, Paul répète ce que Jésus a dit. Mais il ajoute : « si le noncroyant se sépare, qu'il se sépare vraiment. Le frère ni la sœur ne sont asservis dans ces circonstances. Dieu vous a appelés pour la paix » (1 Co 7,15).

Paul autorise donc une exception. Constatant que quand un(e) païen(ne) se convertit au christianisme, son conjoint ou sa conjointe ne rejoint pas nécessairement son choix, ce qui cause des frictions dans le couple, il permet leur séparation sur la base d'un argument important : qu'ils puissent « vivre en paix ». Paul, à peine vingt ans après la mort de Jésus, adapte donc l'enseignement originel à la situation dans laquelle les communautés chrétiennes vivent alors.

Quelques décennies plus tard, saint Matthieu propose une autre version de la règle. Selon lui, Jésus aurait dit aux Pharisiens : « C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de répudier vos femmes... Je vous le dis, si quelqu'un répudie sa femme - sauf en cas d'inconduite - et en épouse une autre, il est adultère » (Mt 19,8-9).

Jésus, selon Matthieu, permet donc la répudiation en cas d'inconduite. Pourquoi l'évangéliste a-t-il introduit cette exception ? Parce que l'inconduite sexuelle, dans la communauté où vivait Matthieu, était une question très grave et sensible qui causait des difficultés sérieuses dans la vie du couple. Pour éviter le pire et sauvegarder la paix des consciences, Matthieu autorisa donc, dans ces circonstances, la dissolution du lien matrimonial.

Mais à quelle inconduite Matthieu faitil précisément allusion? Il est difficile de le savoir. Le mot grec qu'il utilise (porneia) est un terme générique qui peut désigner différents désordres : adultère, inceste, prostitution, vie dissipée, flirt avec un autre homme. C'est pourquoi les versions de la Bible ne s'accordent pas sur ce point et offrent diverses traductions du terme. Mais quelle que soit sa signification, il est intéressant qu'une exception à l'indissolubilité du mariage vu par Jésus soit déjà introduite par Matthieu.

Dans l'évangile de Marc, on découvre un troisième enseignement sur le divorce. Selon cette version, Jésus, au cours de sa discussion avec les Pharisiens, leur dit que l'homme ne doit pas répudier sa femme (Mc 10,9); puis, à ses disciples qui lui demandent une explication, il déclare : « Si quelqu'un répudie sa femme et en épouse une autre, il est adultère à l'égard de la première ; et si la femme répudie son mari et en épouse un autre, elle est adultère » (Mc 10,11-12).

Nouvelle surprise : ce que Jésus interdit là, c'est le remariage et non le divorce! Alors que Matthieu dit que Jésus condamne la séparation en tant que telle, Marc n'interdit pas aux couples de se séparer. Marc, de fait, écrit pour les chrétiens de Rome, où la femme jouit d'une autonomie sociale plus grande et où elle peut avoir des ressources propres lui permettant de survivre ; de sorte que la simple séparation d'avec son mari n'affecte pas sa dignité. C'est pourquoi un chrétien de sa communauté peut divorcer, s'il ne s'entend pas avec sa femme, et continuer à être chrétien. Par contre, il ne peut pas prendre une deuxième femme. Ce n'est pas la seule adaptation que Marc apporte à l'enseignement originel de Jésus. Il dit aussi que Jésus interdit « à la femme de répudier son mari ». Mais Jésus n'a sûrement pas pu dire une telle chose car il enseignait en Palestine, devant un auditoire juif. Or selon la loi juive, la femme ne pouvait pas divorcer. Quel sens y aurait-il eu à interdire quelque chose qui ne pouvait pas se faire ? Mais comme Marc écrit à Rome, où la loi romaine accorde à la femme le droit au divorce, il élargit l'interdiction de Jésus à celle-ci, pour qu'il soit clair que même si la loi civile l'autorise, Jésus, lui, s'y oppose.

Finalement, nous trouvons dans l'évangile de Luc la dernière version de la parole sur le divorce (qui apparaît aussi dans un deuxième texte de Matthieu 5,32). Pour Luc, l'enseignement de Jésus est : « Tout homme qui répudie sa femme et en épouse une autre est adultère ; et celui qui épouse une femme répudiée par son mari est adultère » (Lc 16.18). Ainsi Jésus n'a pas seulement défendu à un divorcé de se remarier, mais aussi à un célibataire d'épouser une divorcée.

Pourquoi Luc a-t-il adopté cette position? Parce que dans l'Ancien Testament, les prêtres, du fait qu'ils étaient des hommes consacrés à Dieu, ne pouvaient pas épouser une divorcée, ce que pouvaient faire les autres Juifs (Lv 21,7). Il semble que Luc ait voulu étendre ce style de vie à tous les chrétiens de sa communauté pour signifier qu'ils étaient, eux aussi, consacrés à Dieu et que, par conséquent, leur vie devait être préservée de tout ce qui pourrait les déshonorer.

Nous voyons ainsi que, même si Jésus a interdit le divorce, les auteurs bibliques ont su par la suite adapter cette règle aux nécessités de chaque communauté.

Papes et conciles

La Tradition de l'Eglise, elle aussi, est restée indécise concernant la manière d'appliquer ce commandement de Jésus. Alors que du IIIº au Vº siècle, certains Pères de l'Eglise d'Orient rejetèrent absolument le divorce, d'autres l'admirent en cas d'adultère, comme par exemple Basile le Grand († 379), Grégoire de Nazianze († 390), Epiphane († 403), Jean Chrysostome († 404), Cyrille d'Alexandrie († 444), Théodoret de Cyr († 466) et Victor d'Antioche († 475). De même, beaucoup d'auteurs ecclésiastiques, du IIIe au VIIIe siècle, ont toléré le divorce dans des cas extrêmes, comme Tertullien († 220), Origène († 255), Lactance († 325), Hilaire de Poitiers († 367), Ambrosiaster (IVe s.), Chromatius († 407), Avitus († 530) et Bède le Vénérable († 735).

Divers conciles admirent et réalèrent le divorce, tels le concile d'Arles (en 314) ou ceux d'Agde (506), de Verberie (752) et de Compiègne (757). Le concile de Verberie a décrété : « Si une femme tente de tuer son mari et s'il peut le prouver, il peut divorcer et en prendre une autre », et celui de Compiègne : « Si un lépreux le permet, sa femme peut se marier avec un autre homme, » Il s'est même trouvé certains papes qui ont autorisé le divorce et le remariage: Innocent I (V° s.) le permettait en cas d'adultère de la femme.

saint Grégoire II (VIII° s.) si la femme était malade, et Célestin III (XIIe s.) si le mari reniait sa foi.

Ce n'est qu'à la fin du XII^e siècle que le pape Alexandre III a fixé la position qui est encore celle de l'Eglise catholique.2 Ce n'est donc ni sur la Bible, ni sur la Tradition, ni sur le premier millénaire de l'histoire chrétienne que s'appuie la doctrine du mariage qui doit durer « jusqu'à ce que la mort les sépare ».

(traduction: Cl. Chimelli)

2 • Qui tolère sous certaines conditions (adultère, mise en danger de l'âme ou du corps du conjoint ou d'un enfant du couple) la séparation avec maintien du lien, et interdit donc le remariage (le lien n'étant pas jugé rompu). (n.d.l.r.)

Synode sur la famille et mariage

L'Instrumentum laboris publié par le Vatican en vue du Synode sur la famille (5 au 19 octobre 2014) est structuré en 3 parties : connaissance des données bibliques et du Magistère sur le sujet ; défis pastoraux dans les situations pastorales difficiles ; ouverture à la vie et importance de l'éducation. Une série de constats et des ébauches de propositions pastorales y sont présentées, sur la base du questionnaire envoyé en novembre 2013 aux Conférences épiscopales du monde entier. Sont notamment abordées les questions liées au mariage.

Concubinage: parmi les motivations sociales qui conduisent au concubinage, on note: des problèmes financiers, le chômage des jeunes et le manque de logements. Le concubinage représente la possibilité de vivre ensemble sans décision définitive.

« Divorce catholique » : la simplification de la pratique canonique des procès matrimoniaux est largement demandée. Certains invitent à la prudence, en signalant le risque que cette simplification donne l'impression de ne pas respecter l'indissolubilité du sacrement et alimente l'idée d'un « divorce catholique ».

Divorcés remariés : la souffrance causée par le fait de ne pas recevoir les sacrements est clairement présente chez les baptisés. Beaucoup se demandent pourquoi les autres péchés sont pardonnés mais pas celui-là ; ou pourquoi les religieux et les prêtres qui ont été dispensés de leurs vœux et de leurs devoirs sacerdotaux peuvent se marier et recevoir la communion, mais pas les divorcés remariés. Plusieurs réponses suggèrent de considérer la pratique de certaines Eglises orthodoxes qui ouvrent la voie à un second ou à un troisième mariage à caractère pénitentiel.

Lien: une attention particulière est requise à l'égard des personnes divorcées ou séparées qui restent fidèles au lien du mariage et qui vivent souvent dans la solitude et la pauvreté.

(apic/réd.)

Divorcés remariés

Pour une économie de la miséricorde

• • • François-Xavier Amherdt, Fribourg Professeur de théologie pastorale, Université de Fribourg

« L'Eglise ne doit jamais juger comme si elle avait une guillotine à la main, mais plutôt laisser une porte ouverte à la miséricorde, une sortie qui permette à quiconque un nouveau départ. » Par ces propos prononcés le 11 mars 2014, le cardinal Walter Kasper faisait écho à son discours tenu un mois auparavant à Rome, à la demande du pape, en introduction au Consistoire extraordinaire des cardinaux sur la famille. De telles réflexions laissent augurer d'un renouvellement possible de la pensée catholique sur le mariage et la famille lors des Synodes d'octobre 2014 et 2015, dans le sens du dynamisme de la Tradition, nourri des conceptions des Pères de l'Eglise.

La voie proposée par le prélat allemand s'éloigne autant du rigorisme juridique que du laxisme dans l'air du temps. Il s'agit de faire droit à la fois à la fidélité du Seigneur pour son Eglise, dont le mariage sacramentel indissoluble entre un homme et une femme est le signe visible (cf. Ephésiens 5,25-33), et à sa miséricorde infinie pour les pécheurs que nous sommes. L'importance et l'urgence du problème saute aux yeux, tant le nombre de personnes divorcées (remariées) augmente depuis plusieurs décennies.

Propositions pastorales

Ces dernières années, d'intéressantes propositions pastorales ont surgi. D'une part, la préparation au mariage religieux s'intensifie avec, par exemple, des « week-ends » pour fiancés fort appréciés par les intéressés. Ces rencontres visent à faire prendre davantage conscience aux futurs époux de la grandeur et de la beauté de l'engagement qu'ils assument, de sa valeur au plan humain, psychologique et spirituel, des responsabilités de témoignage qui en découlent face à leur entourage (la société, leurs enfants à venir et l'Eglise), et donc des moyens qu'ils sont invités à se donner pour réaliser ce défi d'une parole tenue dans la durée. Car le contexte postmoderne actuel valorise l'éphémère et le changement, alors même que « l'espérance de vie » des unions sacramentelles s'est considérablement accrue et va continuer de s'accroître. Il est bien plus ardu de rester fidèle jusqu'à la mort si la moyenne d'âge flirte avec les nonante ans, que si la majorité de la population décède avant cinquante ans comme autrefois! Puis certains suggèrent de tenir compte pragmatiquement de la difficulté grandissante des jeunes à se dire « oui » pour la vie et de l'éloignement de beaucoup de nos contemporains à l'égard de la foi et de l'Eglise. Il s'agirait d'offrir deux types complémentaires de céléL'Eglise doit-elle continuer à priver les divorcés remariés de l'Eucharistie ? Ne devrait-elle pas renouer avec cette dimension de la miséricorde que l'Eglise primitive connaissait, que les orthodoxes appliquent et que le pape François encourage? L'auteur plaide ici, à la suite du cardinal Kasper et en amont du Synode sur la famille, en faveur de décisions pastorales autour du mariage religieux qui intègreraient à la fois tradition et innovation.

brations: le mariage sacramentel, pour ceux qui s'y sentent prêts et y adhèrent dans leurs convictions profondes, ou une présentation liturgique du couple, avec une forme de bénédiction qui ne comporterait pas d'échange des promesses matrimoniales définitives, mais manifesterait la présence de Dieu dans la vie du couple, marié civilement par ailleurs; les époux pourraient solliciter le sacrement quelques années plus tard, notamment lors de la venue d'enfants. Cela impliquerait que l'institution ecclésiale reconnaisse davantage la teneur du mariage civil et admette comme « moralement légitime » une cohabitation de baptisés qui ne soient pas formellement engagés sacramentellement. Pour d'autres encore, un tel « PACS » religieux pourrait se vivre également pour des couples de même sexe, à l'exemple des bénédictions que pratiquent certaines Eglises réformées évangéliques cantonales de Suisse. Il se calquerait en quelque sorte sur la double pratique au plan civil (mariage et partenariat enregistré).

Pareille modalité de « présentation de l'union » ne me semble guère mise en œuvre, mais il vaudrait la peine de l'étudier, car elle permettrait de rejoindre de nombreux couples qui « veulent bien un peu de religieux, mais pas trop, pourvu que cela soit bien personnalisé », qui ne se situent donc pas totalement en marge d'une certaine relation à Dieu, mais qui ont de la peine à envisager, pour l'instant, un « mariage sacramentel complet ». Sortir de la logique du « tout ou rien » fournirait sans doute la possibilité d'éviter que de plus en plus de conjoints se tournent vers des « célébrants indépendants », pas nécessairement par refus de la foi, mais parce qu'ils ont l'impression qu'ils pourront trouver dans ces offres un moyen de bâtir un rituel qui leur corresponde mieux au stade où ils en sont. Il conviendrait ensuite d'accompagner ces couples de manière à leur donner l'occasion de cheminer dans l'Esprit et peut-être même un jour de renouer plus explicitement avec la vie sacramentelle et ecclésiale.

Liturgies de la Parole

C'est à un modèle de célébration un peu similaire que plusieurs diocèses ont recours dans le cas où l'un des conjoints est divorcé et où les deux souhaitent « tout de même quelque chose de religieux ». Il s'agit des liturgies de la Parole, où se côtoient textes, chants, musiques, témoignages, prières, gestes comme le don d'une Bible, d'une croix ou d'une icône, sans que les éléments rituels symboliques du sacrement (échange des consentements) ou considérés comme tels (don des alliances, robe blanche) ne soient retenus.

Si les choses sont clairement mises au point et recoivent l'assentiment de l'ensemble des partenaires (les époux, le célébrant, la famille proche), si le déroulement est bien explicité au début de la célébration, de telles liturgies, la plupart du temps vécues dans un lieu



autre qu'une église et en petit comité, peuvent signifier aux époux qu'ils sont accueillis par le Seigneur de toutes les tendresses. Ainsi, même si le sacrement ne peut être fêté, ces lituraies peuvent exercer un impact libérateur aux tréfonds des époux et constituer le point de départ d'une vie familiale en communauté ecclésiale d'une réelle valeur. C'est en tous cas l'expérience de nombreux pasteurs, prêtres, diacres et laïcs.

Service après-vente

Ensuite, les services de pastorale conjugale et familiale, en lien avec des centres spirituels et des mouvements (équipes Notre-Dame, Foyers franciscains, etc.), rivalisent de créativité pour proposer aux couples mariés toutes sortes de rencontres, afin d'entretenir la flamme de leur engagement. Quelques-uns parlent de « service aprèsvente » pour désigner les soirées, journées, sessions sur la communication, la gestion des conflits ou le pardon,1 et les récollections et retraites pour couples.2 Les émissions religieuses de la RTS ont d'ailleurs consacré en juin leur magazine Hautes Fréquences à ce qu'ils ont appelé La carrosserie pour couples - c'est-à-dire ce qui permet de revivifier les liens malgré ou à travers les inévitables bosses et cabosses de l'existence à deux et en famille.3

Des centres de consultation conjugale gérés par l'Eglise pour couples en difficulté ou en rupture existent d'ailleurs également à côté de l'accompagnement spirituel des couples en plein épanouissement. Dans la recherche de rituels ecclésiaux qui parlent aux femmes et aux hommes d'aujourd'hui. quelques théologiens évoquent même l'idée de vivre avec des conjoints une démarche symbolique au moment où la rupture est devenue inévitable, après que tous les moyens de (ré)conciliation aient été épuisés, de manière à ce que la séparation se passe le « moins mal possible » et ne laisse pas trop de traces douloureuses.

Des groupes de parole et de resourcement spirituel pour personnes séparées, divorcées (veufs et veuves) sont également proposés, au service de ceux et celles qui doivent vivre une solitude forcée ou pesante.

La pratique orthodoxe

La conférence du cardinal Kasper invite le Magistère catholique à un retour aux sources, en mentionnant la pratique de cette espèce de « second baptême » qui était octroyé à ceux qui avaient renié leur foi chrétienne (sous la pression notamment des persécutions) et qui, après un temps de pénitence, regrettant leur acte, étaient à nouveau admis dans la pleine communion sacramentelle de l'Eglise.

Avec le dignitaire germanophone et bien d'autres évêques et théologiens, je trouve que l'institution catholique devrait s'inspirer de la pratique de nos sœurs et frères orthodoxes, laquelle se réclame d'ailleurs de Pères de l'Eglise comme Origène, Basile le Grand ou Grégoire de Nazianze. Pour les Eglises orthodoxes, en effet, le mariage est aussi considéré comme l'un des sept sacrements et donc comme indissolu-

^{1 •} Celles du CLER de Denis Sonet, par exemple, ou les démarches « Vivre et aimer ».

^{2 •} Comme celles organisées au Foyer de charité des Dents-du-Midi, à Bex, ou à Notre-Dame de la Route, à Villars-sur-Glâne. (n.d.l.r.)

^{3 •} A retrouver sur www.rts.ch/la-1ere/programmes/hautes-frequences. (n.d.l.r.)

ble. Cependant, au nom du principe de l'économie de la miséricorde - puisque tout être humain est faible et sujet au péché -, et selon des conditions vérifiées de cas en cas par des prêtres désignés à cet effet, il est possible de vivre une « deuxième célébration religieuse du mariage » et ainsi d'être totalement intégré à la vie sacramentelle de l'Eglise.

W. Kasper évoque une démarche en cinq temps : 1. que le conjoint divorcé reconnaisse la part de responsabilité qui lui incombe dans la rupture de sa première union ; 2. que la séparation soit faite en toute justice et que la personne divorcée assume complètement ses responsabilités vis-à-vis de son premier conjoint et de leurs (éventuels) enfants; 3. qu'il soit clairement établi qu'il est impossible pour celui qui est divorcé de renoncer à sa nouvelle union, notamment pour le bien des autres personnes concernées (les enfants par exemple); 4. que la personne divorcée veuille mener dans son nouveau couple une vie de foi et de famille à la lumière de l'Evangile ; 5. et que pour elle, la réception des sacrements ait une signification authentique et une réelle importance.

Chaque évêque pourrait mandater un ou plusieurs prêtres, choisis pour leur sagesse, leur profondeur et la qualité de leur vertu de discretio (le discernement, selon saints Benoît et Ignace et les saints confesseurs comme Alphonse de Ligori), qui pourraient exercer ce ministère « d'indulgence et de miséricorde », tel que l'Eglise primitive le connaissait. « Si le pardon sacramentel est possible pour un assassin qui se repent, pourquoi pas dans le cas de l'adultère ? », ajoute le cardinal, de manière provocatrice.

Le Magistère se trouve dans la même situation que les Pères conciliaires de Vatican II face aux questions de l'œcuménisme et de la liberté religieuse. « L'existence de déclarations antérieures qui allaient dans le sens contraire n'a pas empêché le Concile, poursuit W. Kasper, de faire œuvre de créativité et de renouveler la Tradition toujours innovante de l'Eglise (en constante évolution). » Ce serait réaliser, entre autres, ce que souhaitait déjà le Synode suisse de 1972 (« aider toutes les personnes, remariées ou non, à réaliser [...] leur vocation de membres du Corps du Christ et à prendre toute la place qui leur revient dans la communauté chrétienne »), ainsi que l'Assemblée diocésaine 2000 de Lausanne, Genève et Fribourg (« faire preuve de sagesse pour mieux discerner les différentes situations des personnes et motivations qui les poussent à recevoir l'Eucharistie »).

Le vœu de François

Ce serait accomplir le vœu exprimé par le pape François dans son Exhortation apostolique La joie de l'Evangile : « Tous peuvent participer de quelque manière, tous peuvent faire partie de la communauté, et même les portes des sacrements ne devraient pas se fermer pour n'importe quelle raison [...]. L'Eucharistie, même si elle constitue la plénitude de la vie sacramentelle, n'est pas un prix destiné aux parfaits, mais un généreux remède et un aliment pour les faibles » (n. 47).

^{4 •} Comme l'a fait dernièrement, en son nom personnel, le préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, l'autre cardinal allemand Gerhard Ludwig Müller, dans une déclaration intitulée « La force de la grâce », (Osservatore Romano n. 43, éd. fr. 24 oct. 2013, pp. 11-13).

Théologiquement, tout dépend de quelle dimension de l'Eucharistie est mise en exerque et privilégiée. Si c'est celle de la communion totale avec Dieu qui est présupposée pour pouvoir s'approcher de la table du repas céleste.4 ceux qui, comme les divorcés remariés (mais ils ne sont de loin pas les seuls!), sont installés de manière durable, par une nouvelle union civile, dans une situation qui les place objectivement en contradiction avec la première alliance matrimoniale sacramentelle qui demeure toujours, ne peuvent « logiquement » pas communier. Par contre, si c'est la dimension de la miséricorde pour ceux qui tombent qui est mise en avant - et nous en avons tous besoin, faut-il alors priver ceux qui ont traversé l'épreuve du divorce et veulent retrouver la paix de ce « remède pour les pécheurs » qu'est le corps du Christ ? Le document du Souverain Pontife cite d'ailleurs en note plusieurs textes qui vont dans ce sens : saint Ambroise (De Sacramentis IV, 6,28): « Je dois toujours le recevoir pour que toujours il remette mes péchés ! Moi qui pèche toujours, je dois avoir toujours un remède »5; puis saint Cyrille d'Alexandrie (Sur l'Evangile de Jean, IV,2): « Je me suis examiné et je me suis reconnu indigne. A ceux qui parlent ainsi je dis : et quand serez-vous dignes ? Quand vous présenterez-vous alors devant le Christ? Et si vos péchés vous empêchent de vous approcher et si vous ne cessez jamais de tomber, [...] demeurerez-vous sans prendre part à la sanctification qui vivifie pour l'éternité? »

Ainsi, conclut le cardinal Kasper, c'est par le sacrement de la réconciliation. avec les exigences dont le pardon serait assorti, qu'il serait envisageable de tenir à la fois l'observation sans laxisme de l'Evangile, qui demande aux hommes de ne pas séparer ce que Dieu a uni (cf. Mt 19,6 et Mc 10,9), et la confiance sans rigorisme en la fidélité du Seigneur, qui se manifeste par sa miséricorde aux pécheurs que nous sommes.

Ce serait une avancée œcuménique vers nos frères orthodoxes (et bien sûr réformés), et un maillon nouveau aiouté à la Tradition vivante de l'Eglise, dans la ligne du concile Vatican II.

Fr.-X. A.



Préparation au mariage en Suisse romande

Vous souhaitez réfléchir à votre projet de couple? Obtenir plus d'informations sur le mariage religieux? Vous inscrire à l'un ou à l'autre parcours de préparation au mariage?

Consultez le site de la préparation au mariage de l'Eglise catholique romaine : http://preparation-au-mariage.pastoralefamiliale.ch.

Vous y trouverez, canton par canton,

- les dates des sessions pour les couples
- les coordonnées des personnes de référence
- ainsi que des informations générales et une bibliographie.

^{5 •} Et encore IV, 5, 24 : « Celui qui a mangé la manne est mort ; celui qui aura mangé ce Corps obtiendra la rémission de ses péchés .»

Les raisons d'une suppression Bruno Fuglistaller si, Accompagnateur des « Exercices si,

• • • Bruno Fuglistaller si, Genève Accompagnateur des « Exercices spirituels »

Difficile de croire aujourd'hui qu'un jésuite puisse être pape, alors que cet Ordre a été supprimé par le Saint-Siège lui-même de 1773 à 1814. Une décision dont l'enjeu principal était l'établissement d'un nouveau rapport entre pouvoir civil et pouvoir religieux.

La Compagnie de Jésus a été fondée en 1540 par Ignace de Loyola, qui voulait, avec ses compagnons, se mettre au service de l'Eglise mais avec une forme de vie religieuse rompant avec la tradition monastique. Cette originalité éveilla très tôt la méfiance de responsables de l'Eglise, voire d'autres ordres religieux. Un ordre « libre » de ce qui avait constitué pendant des siècles la garantie de la « catholicité » ne pouvait que déclencher une certaine perplexité, qui s'explique aussi par le contexte religieux de l'époque et la progression en Europe des idées de la Réforme.

Malgré ces méfiances, la Compagnie de Jésus connut un développement remarquable grâce à la souplesse de ses options apostoliques, lui permettant de s'adapter à des terrains aussi divers que les continents sud-américain et asiatique. Le rayonnement spirituel de l'Ordre, dû aux succès des Exercices spirituels de saint Ignace, lui donnait en sus accès aux grands et aux rois, et son implication dans l'enseignement des élites lui procurait une influence considérable dans les cercles du pouvoir. A la veille de sa suppression, l'Ordre comprenait environ 22 000 membres, répartis dans 800 résidences, 700 collèges et 300 missions à travers le monde.

Bannissements successifs

Une telle réussite suscita bientôt suspicions et jalousies au sein de l'Eglise catholique, mais aussi au-delà du fait de l'affirmation croissante de l'autorité de l'Etat par rapport à l'Eglise. Les événements de la seconde moitié du XVIIIº siècle et la suppression de la Compagnie furent donc précédés d'une série de tensions entre les jésuites et différents gouvernements avec, pour commencer, la France.

L'attentat de Châtel, qui blessa le roi Henri IV en 1594, fut au centre de la crise opposant la Compagnie au gouvernement. Suite au procès de cet ancien élève des jésuites, le Parlement de Paris ordonne que les religieux quittent le Royaume. Mais en 1603, Henri IV fait venir auprès de lui le Père Coton si, dont il fait son confesseur et confident, puis autorise le retour des jésuites.

La situation des religieux se fragilise à nouveau après l'assassinat d'Henri IV (1610). Les ouvrages de certains Pères,1 qui reconnaissent une légitimité au tyrannicide et font l'apologie de l'assassinat d'Henri III par Jacques Clément, donnent de l'eau au moulin des adversaires des jésuites. Ainsi se

^{1 •} En particulier, **Juan de Mariana**, in *De rege* et regis insitutione, 1599.

répand l'opinion selon laquelle les iésuites défendent les théories favorables au tyrannicide.

Un autre épisode important pour la compréhension de la suppression de l'Ordre en France est le conflit qui opposa les théologiens jésuites au jansénisme. Ce complexe débat sur le rapport entre la grâce et la liberté aboutit à la publication en 1713 de la bulle Unigenitus, qui condamne les propositions des Réflexions morales du janséniste Pasquier Quesnel. Or les Parlements de France comprennent des sympathisants du jansénisme, qui voueront aux jésuites une rancune tenace, les jugeant complices de cette condamnation.

Janvier 1750 représente également une date-clé dans l'histoire de l'Ordre, avec le traité de Madrid par lequel sept des plus importantes Réductions² jésuites passent en mains portugaises. Le traité prévoit le déplacement vers d'autres régions des 30 000 Indiens qui s'y trouvent. Ceux-ci se soulèveront et prendront les armes six ans durant, avant d'être défaits.

Vient ensuite l'attentat de Damien contre Louis XV, le 5 janvier 1757, qui coïncide avec la réédition et l'adoption de la théologie morale du jésuite Hermann Busenbaum par le Père Lacroix (ouvrage qui autorise la révolte contre l'autorité en une sorte de légitime défense). Cela vaut aux jésuites le soupçon d'avoir cautionné l'attentat. D'autant plus que Damien a été valet chez les jésuites!

Au Portugal aussi, suite à la révolte des Indiens, puis à la tentative d'assassinat sur la personne du roi en 1758, les soupçons contre l'Ordre se cristallisent. Tant et si bien qu'en septembre 1759 le marquis de Pombal obtient l'expulsion des jésuites des Etats du roi du Portugal.

Un autre événement accroît encore les difficultés de la Compagnie : la banqueroute du Père La Valette. Ce religieux jésuite avait été nommé supérieur des missions de la Martinique, puis, en 1754, supérieur général de toutes les missions de l'Amérique méridionale. Il tente de redresser la difficile situation financière de l'Ordre en se lancant dans les affaires, mais sans l'autorisation de ses supérieurs. Les navires anglais saisissent ses cargaisons et La Valette ne peut faire face à ses échéances. Les jésuites français refusent de reconnaître les dettes contractées par leur confrère. Mais le 30 janvier 1760, la justice déclare les iésuites solidaires. Ceuxci font recours devant le Parlement de Paris, qui examine les Constitutions de l'Ordre. Un an plus tard, la Cour condamne le supérieur général des jésuites à payer toutes les dettes du Père La Valette, plus les frais de justice et 50 000 livres de dommages et intérêts. Le Parlement de Paris publie aussitôt un arrêt ordonnant qu'une série de livres écrits par les jésuites soient brûlés. Le texte se termine par une interdiction provisoire faite à l'Ordre de recevoir des novices et d'enseigner dans les écoles. Le roi tente de faire annuler la procédure, mais finit par plier. Le 1er avril 1762, le Parlement de Paris fait fermer les 84 collèges des jésuites. Quatre mois plus tard, l'Ordre est déclaré « inadmissible » à cause des menaces qu'il représente. D'autres Parlements régionaux suivent l'exemple de Paris, jusqu'au 1er décembre 1764, où l'édit royal bannit les jésuites du Royaume de France.

^{2 •} Missions catholiques construites et gérées par des missionnaires en Amérique latine, entre le début du XVIº et le milieu du XVIIIº siècle.

Ce sera ensuite au tour des jésuites d'Espagne d'être inquiétés : quand des troubles éclateront à Madrid le 27 mars 1766 à propos de réforme des coutumes, ils seront expulsés du pavs.

Suppression générale

Le pape Clément XIII tente bien, pour sa part, de freiner l'impact de ces attaques contre les jésuites. Il publie la bulle Apostolicum (9 janvier 1765) où il réaffirme son soutien à l'Ordre et confirme les approbations passées. Mais il meurt le 2 février. Durant le conclave qui s'ensuit, les Bourbons œuvrent pour obtenir l'élection d'un homme acquis à la suppression de l'Ordre. Le 19 mai, le cardinal Laurent Ganganelli est élu pape sous le nom de Clément XIV. S'il semble établi que ni lui ni aucun autre candidat n'ait promis la suppression des jésuites, les menaces de rupture proférées par les Cours catholiques conduisent le pape à céder : le 21 juillet 1773, le bref Dominus ac Redemptor est publié. Clément XIV y annonce la suppression de l'Ordre dans le monde entier.

Mais la particularité de ce document tient au fait qu'il n'est applicable qu'après sa publication par les évêques diocésains. Certains monarques empêchent ou freinent la suppression de l'Ordre dans leurs Etats en interdisant la publication du Bref pontifical. C'est notamment le cas de la Russie et de la Prusse.

En effet, des monarques non catholiques ne peuvent publier le Bref sans reconnaître implicitement l'autorité du pape. Cette attitude est donc facilement compréhensible en ce qui concerne Catherine II, convertie à l'orthodoxie, pour les territoires polonais placés sous son autorité. Frédéric II de Prusse a, pour sa part, appliqué le Bref après avoir obtenu la garantie du pape que les anciens jésuites pourraient continuer d'enseigner, dans la mesure où ils créeraient une congrégation propre, contrôlée par les évêgues. En Prusse, l'Ordre fut officiellement supprimé en 1776.

Un paradoxe

Ces cas particuliers mettent en évidence un paradoxe. D'un point de vue formel, la suppression de la Compagnie était une affaire interne à l'Eglise, le pape étant seul habilité à prendre une telle décision. Mais dans les faits, l'Eglise avait besoin des autorités civiles pour faire appliquer son choix... et, inversement, les Cours de l'Eglise pour obtenir ce résultat. Cet événement met ainsi en évidence les liens étroits qui existaient entre société religieuse et société civile. Il illustre également le contrôle que la société civile avait de l'espace public, et la relégation du religieux dans l'espace privé.

Cette suppression de l'Ordre ne sera pas sans conséquence. C'est peut-être de ce traumatisme que découle la raideur de ce qu'on a appelé la « nouvelle Compagnie », qui suit son rétablissement de 1814, avec le soutien constant à l'autorité pontificale, la définition du dogme de l'infaillibilité pontificale pendant le concile Vatican I et, plus profondément, un temps de coupure par rapport à ses propres sources avec une pratique très étroite des Exercices spirituels. Autant de signes d'une profonde insécurité. En attendant le général Pedro Arrupe, élu en 1964, et son encouragement au retour aux sources...

Br. F.

L'avant-poste suisse

• • • Paul Oberholzer si. Bâle

Responsable de la Bibliothèque de la Province jésuite de Suisse

En 1773, dans l'ancienne Confédération des 13 cantons, on trouvait des collèges jésuites à Lucerne, Fribourg, Porrentruy, Soleure et Brique. Une petite communauté s'était installée aussi à Sion. L'Ordre, de fait, ne s'était établi que dans les cantons catholiques, où il exerçait un quasi-monopole sur le plan de l'éducation et de l'instruction.

Dans l'est de la Suisse, les élèves internes fréquentaient principalement les collèges de Feldkirch et de Constance. Celui de Brigue était aussi ouvert à l'Italie du Nord. A Lucerne, Fribourg et Porrentruy, outre l'enseignement « gymnasial », la philosophie et la théologie furent temporairement dispensées.

Comparés aux collèges de Munich, Ingolstadt, Dillingen, Cologne, Vienne, Graz, Prague, ou encore à ceux de Paris, Madrid et Milan, la taille et les richesses des collèges de l'ancienne Confédération étaient relativement modestes. Or c'est l'accumulation par l'Ordre d'importantes propriétés1 qui explique en partie le développement de l'antijésuitisme dans les pays de langue romane et dans leurs colonies.

1 • Le collège jésuite de l'actuelle ville de Mexico s'étendait par exemple au XVIIIe siècle sur les trois quarts du territoire de la Une opposition qui a conduit à l'expulsion des jésuites du Portugal en 1758, de France en 1764 et d'Espagne en 1768, puis à la suppression de la Compagnie par le pape en 1773.

Deux cas particuliers

En Suisse aussi des voix - plus modérées - ne manquèrent pas de critiquer la Compagnie de Jésus. Mais guand les différentes villes apprirent la nouvelle de la suppression définitive de l'Ordre, elles demandèrent aux jésuites de devenir des prêtres séculiers et de poursuivre leurs activités d'enseignement. Les événements de 1773 ne provoguèrent donc pas de changements profonds pour les jésuites du pays, du moins pas au début.

Cependant, comme les jésuites ne pouvaient plus recruter, ils devinrent de moins en moins présents sur le territoire, sauf à Fribourg où les anciens Pères se maintinrent jusqu'en 1818, date à laquelle l'ancien collège fut confié à la nouvelle Compagnie de Jésus. Cette continuité de l'Ordre observée en Suisse est unique, exception faite de la Russie blanche. Les anciens jésuites, sortis de la structure mondiale de l'Ordre, furent recrutés comme instituteurs dans les écoles d'Etat et beaucoup s'ouvrirent à l'idéologie des Lumières. Contrairement donc à l'idée

Le 7 août 1814. le pape Pie VII rétablissait l'Ordre des jésuites supprimé en 1773. En Suisse, où les membres de l'ancien Ordre et les précurseurs du nouveau se côtoyèrent, la transition fut préparée dès 1805.

que l'on s'en fait généralement - qui associe la chute de l'Ordre à un rejet des idées contemporaines -, cette idéologie était déjà répandue au sein de l'ancienne Compagnie.

Hormis la Suisse, les iésuites se sont maintenus dans une seule autre région : un petit territoire à l'est de la Pologne, tombé aux mains de la Russie des tsars en 1772. Les 200 jésuites qui y vécurent privés de leurs maîtres furent protégés par l'impératrice Catherine et servirent en qualité d'enseignants et de pasteurs à la population catholique locale.

Catherine interdit, sous peine de lourdes condamnations, la publication du Bref de suppression papal et autorisa les jésuites à fonder un nouveau noviciat, à ordonner des prêtres, et même, en 1782, à tenir une Congrégation générale extraordinaire et à élire un vicaire général. La Compagnie de Jésus disposa ainsi d'une structure propre, lui permettant de préparer le terrain de son rétablissement dans le monde entier. Le pape, qui avait prononcé la suppression de l'Ordre suite à des pressions politiques, ne fit pas obstacle à son développement en Russie. Et en 1801, le nouveau pape Pie VII rétablit la Compagnie dans l'Empire russe.

Mais la couronne espagnole continua à s'opposer au rétablissement complet de l'Ordre au sein de l'Eglise. En 1804, les jésuites furent réinstaurés dans le Royaume des Deux-Siciles ; ce nouveau départ fut à nouveau étouffé, deux ans plus tard, avec l'invasion de Naples par les troupes françaises. Toutes ces étapes jetèrent néanmoins les fondations du rétablissement complet de l'Ordre.

Les anciens jésuites, ceux qui avaient fait leur profession solennelle avant 1773, la renouvelèrent de façon privée auprès du vicaire général de Russie blanche. Selon le droit canon, cet acte n'avait aucune valeur, car ces prêtres vivaient dans des régions où la Compagnie n'existait pas officiellement pour l'Eglise. Mais ces hommes savaient qu'ils redeviendraient automatiquement membres de l'Ordre lorsque le pape l'autoriserait à nouveau. C'est ainsi qu'un grand nombre de jeunes gens d'Europe centrale et occidentale se rendirent en Russie blanche après 1801 pour v commencer leur noviciat. Et que la Compagnie de Jésus comptera environ 600 membres dans le monde au moment de son rétablissement, en août 1814.2

Suisses, toujours prêts!

En Suisse, l'invasion de la Confédération par Napoléon en 1798 avait rendu évidente l'idée qu'une simple fédération d'Etats n'était plus une solution. Mais Napoléon n'était pas disposé à mettre en place un nouveau système. Alors que l'Europe se transformait en un grand champ de bataille, des politiciens locaux commencèrent à mettre sur pied, avec leurs movens limités, une nouvelle structure sociale. Leurs réflexions étaient empreintes d'une volonté de réforme, d'optimisme, d'espoir d'une vie meilleure, mais aussi de peur d'une nouvelle invasion et de chaos.

Il est bien naturel, dans de telles circonstances, de se raccrocher à des

^{2 •} D'autres communautés qui se sentaient redevables envers l'héritage de l'Ordre des jésuites avaient été fondées pendant le temps de sa suppression. Par la suite, la plupart de leurs membres intègreront la nouvelle Compagnie de Jésus et y endosseront d'importantes responsabilités.

valeurs sûres. C'est pour cette raison que le rétablissement de la Compagnie de Jésus fut rapidement demandé, même dans certains fovers protestants. En mai 1805, la République de Soleure présenta une requête en ce sens au pape, qui, eu égard à Napoléon. la refusa.

Le gymnase de Sion

Pendant ce temps, en 1802, Napoléon déclarait le Valais « république autonome », indépendante donc de la République helvétique. Anton de Augustini, premier gouverneur du pays, ancien élève du collège jésuite de Brigue et désormais partisan de Napoléon, avait pour tâche de mettre sur pied un Etat centralisé, sur le modèle français, aidé en cela par l'évêque et le chapitre des chanoines. Ceux-ci déclarèrent qu'il fallait réformer l'enseignement du gymnase de Sion, anciennement dirigé par des jésuites, afin de former des clercs et des fonctionnaires à même de surmonter les défis intellectuels de l'époque. Mais le Valais manquait d'enseignants. On se souvint alors de la Compagnie de Jésus... qui n'existait plus.

Or, en Italie, au début du XIX^e siècle, un nouvel Ordre avait été fondé : la Société de la foi de Jésus, ou paccanarisme. Comme son nom l'indique, cet Ordre s'inspirait de l'héritage de la Compagnie de Jésus. Augustini obtient qu'en décembre 1805, dix membres de cette Société viennent prendre la tête du gymnase de Sion. Ils avaient pour mission de suivre l'ancien enseignement des jésuites et, comme ces derniers l'avaient fait à Sion et dans les villages avoisinants, de servir de pasteurs pour la population locale.

Pour Augustini, il ne s'agissait pas là d'un retour en arrière car en tant qu'homme d'Etat éclairé, il contrôlait ses enseignants. Il contribua à l'instauration de cours de physique et de littérature contemporaine, et placa les Pères au cœur de la construction de la nouvelle république.

Augustini cependant n'ignorait pas que ces derniers poursuivaient un objectif supérieur : le rétablissement de la Compagnie. Comme le supérieur général des paccanaristes progressait avec trop d'hésitations, ceux du Valais se séparèrent de lui en 1806, pour fonder, avec l'autorisation de Pie VII, leur propre Ordre intérimaire, d'où une situation ambivalente. D'un côté, il y avait donc Augustini et sa loyauté envers Napoléon, de l'autre, un collège d'enseignants bénéficiant de la protection du pape et se posant en avantposte du rétablissement de la Compaanie en Europe centrale.

L'interaction de ces deux forces en présence (le pape et Napoléon) eut des résultats surprenants : alors que partout en Europe les jésuites prenaient la fuite face à l'avancée des troupes françaises, Napoléon lui-même maintint au Valais le gymnase de Sion et reconnut à ses professeurs le titre de fonctionnaires de l'Etat français, sous condition que ceux-ci adoptent un enseignement libéral en français.

En leur for intérieur, les Pères de Sion étaient des jésuites, même si leur Ordre n'avait pas encore été rétabli. Ce n'était un secret pour personne. C'est ainsi que d'autres membres rejoignirent la communauté, comme des prêtres d'autres villes venus y pratiquer les Exercices spirituels de saint Ignace. En 1810, les professeurs se rattachèrent aux jésuites de Russie blanche. Il ne s'agissait alors que d'une déclaration d'intention, puisque le droit canon interdisait l'Ordre en dehors des frontières russes. Cependant, suite au rétablissement de la Compagnie par le pape en 1814, une déclaration valaisanne confirma que les Pères de Sion étaient bien des iésuites à part entière. Cette date marque encore le nouveau départ de la vie jésuite dans le monde germanophone, alors que, dans les faits, les Pères se sont contentés de poursuivre ce qui avait été amorcé en 1805 par Augustini.

Brigue et Fribourg

C'est ainsi qu'en avril 1814, le Landammann Kaspar Eugen von Stockalper remettait l'ancien collège de Brique aux professeurs de Sion. Est-ce dû aux magnifiques bâtiments ou au fait que par le passé Brique avait le statut d'un collège et Sion celui d'une simple résidence ? Quoi qu'il en soit, les Pères y transférèrent leur siège et y ouvrirent un noviciat.

Si l'école de Sion accueillait principalement des Valaisans, Brigue attira des élèves de l'ensemble de la Suisse, y compris des régions germanophones. En 1818, le collège Saint-Michel de Fribourg s'ajouta au nombre. Et en 1821, il devint le centre de la Viceprovincia Helvetica, rebaptisée Provincia Germaniae Superioris en 1826, d'après le nom porté par la province avant sa suppression. En 1824, la faculté de théologie v fut inaugurée.

Dans le même temps (années 1810 et 1820), en Belgique et en Russie, les premières expulsions de jésuites eurent lieu. Ce fut au bénéfice des collèges suisses qui accueillirent ainsi du personnel enseignant qualifié et proposèrent à leurs élèves une ouverture à différentes cultures et nations.

Des idées préconçues

Les historiens actuels suisses étudient principalement l'époque de la République helvétique et la Guerre du Sonderbund. Peu s'intéressent aux premières décennies du XIXº siècle, époque moins importante du point de vue de la culture générale historique.

L'Ordre des jésuites d'alors passe pour avoir été un rempart contre les idées républicaines et des Lumières, et le symbole d'une société arriérée. Les opposants libéraux à la Compagnie de Jésus ne sont pas les seuls à véhiculer une telle image : l'historiographie jésuite elle-même décrit le nouveau départ de la Compagnie comme un moven de renouer avec un passé « en ordre ».

Cela ne correspond pas du tout à la réalité des sites de Sion et de Brigue, où l'administration souhaitait ouvrir un établissement d'enseignement secondaire moderne, en collaboration avec le clergé local. De même, à Fribourg, les sciences naturelles. l'histoire et les langues modernes, autant de disciplines mises en avant par les Lumières, ont occupé une place importante dans le programme d'enseignement.

Si dans le Valais, le nouveau départ de la Compagnie de Jésus s'est fait dans des proportions relativement modestes, ces événements ont néanmoins eu leur importance et doivent être étudiés. Les informations à ce sujet ne se trouvent pas tant dans les archives de l'Ordre que dans celles des cantons et des diocèses.

Un changement de perspective permet souvent de déboucher sur des résultats inattendus. Nous espérons que cette année du bicentenaire donnera lieu à de nouvelles recherches sur les origines des jésuites au XIX^e siècle.

P. O.

1814-2014

D'une « restauration » à une « refondation »

• • • Philippe Lécrivain si. Paris Professeur d'histoire du christianisme au Centre Sèvres¹

Depuis 1814, le développement de la Compagnie de Jésus est porté par l'interprétation des Exercices spirituels et des Constitutions. En 1820, la XXº Congrégation générale, en reprenant la législation d'avant 1773, renforce ses rigidités. Au tournant des XIXº-XXº siècles, au moment des expulsions et des condamnations, le ton se durcit davantage. Il en est de même - et plus encore sans doute - au milieu du XXe, quand l'expansion internationale de la Compagnie et ses audaces sociales, intellectuelles et spirituelles rendent son gouvernement difficile. La XXXIº Congrégation générale (1965-1966), contre toute attente, est enfin celle de l'aggiornamento.

Ces transformations de l'Ordre des jésuites, loin d'être le fruit d'un mouvement irréversible allant « de l'ombre à la lumière », résultent des « ruptures » que la Compagnie a dû faire pour s'adapter aux circonstances. Ainsi, en 1915, érige-t-elle une assistance américaine mettant un terme à l'hégémonie européenne. Pareillement, souhaitant un gouvernement plus international, elle crée en 1957 une assistance pour l'Inde et l'Asie de l'Est et souhaite en voir de nouvelles établies en Afrique et en Amérique latine. Munis de ces clés. suivons les quatre séquences indiquées.

La « restauration » (1814-1853)

Au cours de ces guarante années, trois supérieurs se succèdent : un Polonais, un Italien et un Néerlandais. Tadeusz Brzozowski, entré en 1765 en Mazovie, supérieur en Russie en 1805, puis préposé général de 1814 à 1820, meurt en Biélorussie. Luigi Fortis, entré lui aussi dans la Compagnie avant sa suppression, mais en 1762 en Italie, est préposé général de 1820 à 1829. Jean-Philippe Roothaan, enfin, entré en Lettonie en 1805, devient supérieur général en 1829, à 44 ans, et le demeure pendant 24 années. L'histoire de ces trois hommes est à elle seule pleine de sens.

A la mort de T. Brzozowski, l'imbroglio est tel que le pape doit intervenir. Finalement L. Fortis est élu et, avec le soutien de Pie VII († 1823) et de Léon XII († 1829), il se consacre au rétablissement de l'Ordre. A sa mort, les jésuites sont 2100, répartis dans neuf provinces et trois régions (Irlande, Maryland et Missouri).

formations des orientations de la Compagnie au cours des deux derniers siècles tient de la gageure. Philippe Lécrivain s'y essaye, en privilégiant quatre moments: la « restauration » (1814-1853),les « durcissements » (1853-1914), les « atermoiements » (1914-1964) et enfin les « refondations » (1964-2014). Ces étapes suivent la chronologie des supérieurs généraux iésuites mais aussi la vie de l'Ealise et de la papauté.

Présenter les trans-

^{1 •} Philippe Lécrivain est un spécialiste de l'histoire de la Compagnie. Il est notamment l'auteur de Pour une plus grande gloire de Dieu, les missions jésuites. Paris, Gallimard 1991 et 2005. (n.d.l.r.)

Sous le généralat de J.-Ph. Roothaan, les jésuites retrouvent l'Inde, la Chine, l'Amérique latine, le Proche et Moyen-Orient et se rendent en d'autres lieux aussi. En 1853, ils sont 5200, dont un quart hors d'Europe. Par ailleurs, le Père Roothaan conduit la réforme du Ratio studiorum² à son terme. Lors de la crise de l'ontologisme.3 il écrit : « Rien n'est tant recommandé que l'uniformité et la fidélité aux auteurs catholiques », tout en encourageant l'apostolat intellectuel. Il soutient les premières universités américaines et fonde à Rome la Civiltà Cattolica. Il approuve aussi la prédication et l'apostolat auprès des pauvres, mais son premier souci demeure les Exercices spirituels. Sa traduction latine du texte espagnol et ses commentaires très ascétiques seront utilisés jusqu'au milieu du XXº siècle. Durant ces années, l'atmosphère politique européenne est franchement hostile aux jésuites. Ils sont expulsés du Portugal en 1833 et d'Espagne en 1835; dix ans plus tard, ils sont menacés en France, en Bavière et en Suisse. Aux yeux des « libéraux », la Compagnie est un adversaire. Le Père Roothaan, proche de Grégoire XVI (1831-1846) et de Lambruschini, son secrétaire d'Etat, partage leur myopie sans percevoir ce qu'il y a de caduc dans le sys-

L'élection de Pie IX en 1846 met le général des jésuites en porte-à-faux. Acquis aux idées nouvelles, le pape prend ses distances par rapport à la Compagnie. Expulsés de Naples et du Piémont, les jésuites sont menacés à Rome et le Père Roothaan doit partir en exil en 1848.

tème social et politique de l'Ancien Ré-

Les « durcissements » (1853 - 1914)

Les préposés généraux qui lui succèdent - un autrichien Peter Jan Beckx († 1887), un suisse Anton Anderledy († 1892), un espagnol Luis Martín († 1906) et un allemand Franz Xaver Wernz († 1914) - encouragent l'expansion de la Compagnie. En 1914, les jésuites sont 16 900, dont 1900 répartis en 29 missions. Le développement le plus marqué est en Amérique du Nord. Ces chiffres ne doivent pas occulter la situation difficile de la Compagnie durant cette période. Elle doit faire face, à l'extérieur, aux gouvernements libéraux et anticléricaux, et, à l'intérieur, aux mouvements intégristes et antimodernistes. Les jésuites, en effet, sont eux-mêmes divisés.

Sous le pontificat de Pie IX († 1878), les jésuites sont dispersés en Espagne, en Italie, en Allemagne, en France et ailleurs. En 1873, la curie généralice s'exile à Fiesole. Il est vrai que le fort engagement d'une partie de la Compagnie dans la défense des Etats pontificaux, du Syllabus d'erreurs4 et de la suprématie du pape donne d'elle une image négative. Les tentatives d'ouvertures politiques et sociales de Léon XIII († 1903), bien que limitées puisqu'elles n'adoptent pas la voie démocratique américaine, sont diversement suivies. Beaucoup de jésuites refusent de se rallier à la République ou de s'engager dans la « question sociale ». Un pic est atteint sous Pie X († 1914).

^{2 •} Ce texte régit l'éducation dans la Compagnie. (n.d.l.r.)

^{3 •} Théorie affirmant que la connaissance de Dieu, directe et immédiate, est naturelle à l'homme. Elle a été réprouvée par Rome en 1861. (Larousse) (n.d.l.r.)

^{4 •} Le pape y énumère et condamne les erreurs de la société moderne, notamment la liberté d'opinion. (n.d.l.r.)

Toutefois, bien que toute ouverture sociale, politique ou intellectuelle soit qualifiée de moderniste,⁵ les Père Martín et Wernz, les préposés généraux d'alors, des « conservateurs modérés », n'hésitent pas à soutenir les recherches des jésuites en histoire, en sciences, voire en théologie. Ainsi, malgré les difficultés - l'exclusion de George Tyrrell et le recadrage de Gismondi et de Von Hummelauer, par exemple - la Compagnie parvient à maintenir la qualité de la formation des siens.

Une première opportunité est la fondation en exil des maisons de formation francophones et germanophones. Une génération en sort, mieux préparée aux circonstances. Par ailleurs, deux réseaux internationaux se tissent, celui des revues scientifiques, là où la Compagnie ne peut avoir d'enseignement supérieur, et celui des universités. Aux 25 universités existantes aux Etats-Unis, s'en aioutent d'autres en Espagne, aux Philippines, en Inde, au Liban, en Chine et au Japon, pour ne citer que les plus importantes. Et c'est sans compter les collèges. Ainsi, malgré la dureté des temps, la Compagnie demeure éducatrice, sans omettre le service des plus pauvres, notamment les bagnards et les émigrés.

Les « atermoiements » (1914-1964)

De graves événements marquent cette nouvelle période. Le premier conflit mondial met fin à la domination des empires et permet la mise en place d'un second système, le socialisme. Pour sauver les jeunes Eglises, Benoît XV († 1922) et Pie XI († 1939) choisissent de les « romaniser » en multipliant les synodes régionaux (Baltimore, Melbourne, Chang Hai et Tokvo), Pie XII († 1958) souligne lui aussi le caractère supranational de l'Eglise et précise que celle-ci ne doit plus être comprise comme se répandant de l'Europe vers sa périphérie, mais comme un « échange entre tous les membres d'un même Corps ». Depuis qu'a été levée la condamnation des rites chinois (1940), « s'adapter » est même devenu le maître-mot de l'Ordre. C'est celui de Pierre Charles à Louvain et d'Henri de Lubac à Lyon.

Durant ces années, deux préposés généraux gouvernent la Compagnie, le Polonais Vladimir Ledóchowski († 1942) et le Belge Jean-Baptiste Janssens († 1964). Très proches des papes réanants, ils adoptent leurs orientations. La Compagnie connaît alors un extraordinaire accroissement. Au début des années 60, les jésuites sont plus de 36 000, dont 7000 dans 92 missions (6 en Europe, 23 en Afrique, 36 en Asie, 2 en Océanie, 7 en Amérique du Nord et 18 en Amérique latine). Par ailleurs, les Accords de Latran (1929) augmentent la visibilité et l'influence de la Compaanie. Pour le sianifier. VI. Ledóchowski fait construire à Rome une nouvelle curie, au Borgo Santo Spirito, près de Saint-Pierre.

Mais gouverner une Compagnie aussi importante devient difficile. Les congrégations générales de 1937 et de 1957 posent plus les problèmes qu'elles ne les résolvent. D'autres questions plus urgentes retiennent leur attention. comme la montée des totalitarismes. S'il est difficile de préciser les rapports du Père Ledóchowski avec l'Allemagne et son rôle dans la politique d'expansion orientale du Vatican (l'uniatisme), son opposition au communisme est

^{5 •} L'anti-modernisme romain sera consacré en 1907 par la publication de l'encyclique Pascendi. (n.d.l.r)

indubitable. En 1934, il écrit aux provinciaux Sur le combat du communisme. et en 1937 il demande à des experts de préparer Divini Redemptoris, l'encyclique qui déclarera le communisme athée « intrinsèquement pervers ». L'année suivante, à la demande du pape, trois jésuites esquissent un texte contre le racisme et l'antisémitisme (Humanis generis unitas). L'encyclique ne voit pas le jour, ce que dut regretter J.-B. Janssens, « un juste parmi les justes ».

En 1945, à Yalta, le monde est divisé en deux blocs. Peu après, le processus de décolonisation s'accélérant, le « tiersmonde » devient l'objet d'un véritable enjeu international où l'Est s'oppose à l'Ouest et le Sud au Nord. C'est à ces questions cruciales que sont confrontés Pie XII († 1958) et Jean XXIII († 1963). Le Père Janssens, qui gouverne la Compagnie durant cette période, doit faire face aux menaces violentes des régimes communistes et à celles tout aussi redoutables des dictatures libérales.

Aux frontières, les jésuites sont exposés. Pour les soutenir, le préposé général encourage les études sociales et politiques (marxisme) et le renouveau de la spiritualité ignatienne (Espagne, France, Allemagne). Malheureusement, à la suite de Humani generis (1950),6 il bloque la recherche théologique : les Pères Lubac, Teilhard et bien d'autres sont écartés.

Les « refondations » (1964-2014)

Ces années sont complexes. Alors que les crises des années 70 révèlent les limites des appareils dominants et de leurs idéologies, celles des années 80-90, marquées par l'effondrement du système soviétique, donnent naissance à d'autres stratégies sous couvert de mondialisation. Mais tout cela est remis en cause par les crises des années 2000. Les papes qui se succèdent font face chacun à leur manière. Paul VI († 1978) perçoit les transformations à faire, mais hésite; Jean Paul II († 2005) transige davantage en balançant entre ouverture et fermeture ; quant au troisième, Benoît XVI (2013), il démissionne, débordé par la complexité des problèmes.

C'est durant cette période agitée que la Compagnie fait son aggiornamento sous la conduite de Pedro Arrupe, un Basque venu du Japon (1983), de Peter-Hans Kolvenbach, un Néerlandais venu du Liban (2008) et d'Adolfo Nicolás, un Espagnol venu d'Asie. Le fait qu'ils aient été à chaque fois choisis hors du groupe des collaborateurs immédiats de leur prédécesseur indique un désir de changement. Quant à leur appartenance à une double culture, elle est significative de l'universalisme croissant de la Compagnie.

Dès 1965, Pedro Arrupe manifeste son désir de conduire les jésuites sur des chemins nouveaux. Paul VI, inquiet des bouleversements en cours. lui adresse une sévère admonestation. Le supérieur lance cependant une enquête pour déterminer les besoins apostoliques les plus urgents et ce que la Compagnie pourrait faire pour y répondre.

Mécontents des réformes entreprises, certains jésuites demandent au pape de reconnaître une nouvelle « observance »; d'autres, au contraire, estiment que ces changements sont insuf-

^{6 •} Encyclique qui condamne, entre autre, la « Nouvelle théologie » qui cherche à dynamiser la pensée chrétienne en se référant aux Pères de l'Eglise, au-delà d'un thomisme figé. (n.d.l.r.)

fisants. En 1974, la XXXII^e Congrégation générale lie le service de la foi à la promotion de la justice, et s'interroge sur les inégalités existantes au sein de l'Ordre entre profès et coadjuteurs, prêtres ou non. Dans les années qui suivent, le Père Arrupe précise ce qu'il entend par « inculturation » et « libération », sachant que Jean Paul II, s'il accepte le premier point, condamne résolument le second.

Conjointement, conscient des risques encourus par les jésuites dans leurs engagements, le supérieur général revient aux Exercices spirituels. En 1980, il s'explique sur « l'inspiration trinitaire du charisme ignatien : comme le Fils est envoyé du Père, nous sommes envoyés avec le Fils. Tel est le sens profond de son action fondatrice. »

Pensant alors avoir accompli sa tâche. P. Arrupe convoque une Congrégation générale pour lui remettre sa démission. Jean Paul II s'y oppose et, violant le droit, nomme un délégué à la tête de l'Ordre. Par souci d'apaisement, celuici, ayant gardé près de lui les assistants d'Arrupe, convoque à Rome les provinciaux et rappelle quelques points essentiels de l'institut : son caractère sacerdotal, son obéissance au pape, sa vie spirituelle et sa formation. Rien que de très classique! Réunie en 1983, la XXXIIIº Congrégation générale reçoit la démission de P. Arrupe et élit P.-H. Kolvenbach.

La première tâche du nouveau supérieur est de réconcilier les jésuites et le pape, sans renier l'œuvre d'Arrupe. Cela prendra une dizaine d'années. Le Père Kolvenbach oriente aussi la Compagnie vers de « nouvelles frontières » en Chine et en Russie où les jésuites s'établissent officiellement en 1992. Il fait en sorte que soient assimilées plus sereinement l'« option préférentielle pour les pauvres » et la théologie de la

libération qui avait divisé la Compagnie. Mais son souci premier demeure le dialogue avec l'islam.

En 2008, la XXXIVe Congrégation reçoit sa démission et élit Adolfo Nicolás, que Benoît XVI accueille chaleureusement : « L'Eglise a besoin de vous, compte sur vous, et continue de s'adresser à vous avec confiance, pour atteindre en particulier ces régions physiques et spirituelles où d'autres n'arrivent pas ou ont des difficultés à se rendre. »

Cinq ans plus tard, il revint à Adolfo Nicolás de se rendre auprès du pape François, son compagnon jésuite : « A son invitation, je me suis rendu à la maison Sainte-Marthe. Il se tenait à l'entrée et me reçut avec l'accolade d'usage entre jésuites [...] Conscient que, dans sa nouvelle responsabilité, il aura besoin de conseil, réflexions, personnel, etc., je lui ai offert toutes nos ressources. Il a manifesté sa gratitude [...] Je garde la conviction que nous travaillerons très bien ensemble pour le service de l'Eglise au nom de l'Evangile. »

Ph. L.

Le Père Nicolás rencontre le pape François, 17 mars 2013



Une Ecosse indépendante?

Comment voter catholique

• • Jim Gallagher, Oxford

Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Glasgow

Le 18 septembre, les électeurs écossais décideront si l'Ecosse doit auitter ou non le Rovaume-Uni et devenir indépendante. L'Eglise catholique peut-elle contribuer au débat sur cette question nationale, de nature existentielle?

La sympathie que la hiérarchie de l'Eglise catholique écossaise a manifestée par le passé envers la position nationaliste a fait place à une position de neutralité : les paroissiens sont encouragés à voter selon ce que chacun juge être le plus juste. Les catholiques se trouvent donc dans la même situation que les autres Ecossais et examinent les mêmes questions.

Certains, peut-être, pensent simplement que l'Ecosse étant une nation, elle doit devenir indépendante. Mais la plupart ne partagent pas cet engagement nationaliste qui vient des tripes et se demandent ce que l'indépendance impliquerait concrètement, dans quelle mesure elle changerait l'Ecosse. Celleci deviendrait-elle « meilleure », donc plus riche, plus égalitaire ou plus verte? Il n'est pas surprenant que les nationalistes répondent oui à toutes ces questions. Oui, l'Ecosse serait plus riche parce que l'indépendance créerait plus de croissance économique. Oui, elle serait plus égalitaire car un meilleur système social protégerait les pauvres. Oui, elle serait plus verte, car libre du nucléaire (et des armes atomiques). L'aide internationale augmenterait aussi.

Il est aisé de se montrer cynique face à l'effronterie de telles promesses, d'autant plus que les nationalistes prétendent que ces changements seront accomplis, tout en maintenant des liens très étroits, notamment économigues, avec le Royaume-Uni et avec une série d'institutions communes, allant de la Banque d'Angleterre à la BBC. On a peine à croire que le Royaume-Uni puisse se montrer aussi accommodant... Mais même si ces liens étaient réellement maintenus. comment faire pour concrétiser les changements annoncés?

La fin de l'austérité ?

La plupart des votants paraissent préoccupés par la question de savoir s'ils seront plus riches ou plus pauvres au cas où le référendum pour une Ecosse indépendante était approuvé. D'autres, en revanche, dont des catholiques, désespérant de voir la justice sociale progresser, considèrent l'indépendance comme un moyen de la réaliser : « Votez oui et mettez fin à l'austérité »,

^{1 •} Une version plus étoffée de cet article a été publiée par la revue jésuite anglaise Thinking Faith, le 30 juin 2014. (www.thinkingfaith.org) (n.d.l.r.)

tel est le slogan. D'autres partisans encore veulent faire de l'Ecosse indépendante un paradis fiscal. Il est évident que l'un de ces deux groupes sera décu.

Comment se forger une opinion face à ces arguments contradictoires ? Une manière de procéder est de centrer son attention sur la question posée aux Ecossais. Celle-ci n'est pas : L'Ecosse doit-elle être plus égalitaire ? mais bien : L'Ecosse doit-elle devenir un pays indépendant ? La prudence invite donc à examiner les retombées déià prévisibles de l'indépendance.

L'une d'elles (qui est certaine) est que l'Ecosse deviendrait un pays séparé du Royaume-Uni. Leurs liens politiques seraient coupés. L'Ecosse et le Royaume-Uni n'auraient plus en commun ni la fiscalité ni les dépenses publiques. L'Ecosse paierait ses services publics, ses retraites et ses prestations sociales, avec comme seul revenu les impôts levés sur son territoire. Les conséquences de ce changement ont été projetées par de nombreux analystes indépendants. Aujourd'hui, les dépenses publiques en Ecosse dépassent d'environ 10 % celles du Royaume-Uni ; cette situation ne sera viable que si ses recettes fiscales sont également supérieures de 10 % à celles du Royaume-Uni. Or, si par le passé les revenus provenant du pétrole de la Mer du Nord auraient permis cette balance, ce n'est plus le cas aujourd'hui, car ces apports sont en diminution. Les dépenses publiques, en outre, vont augmenter davantage en Ecosse que dans le reste du Royaume Uni, le vieillissement de sa population étant plus rapide.

Aujourd'hui, dans le cadre du Royaume-Uni, l'Ecosse peut compter sur la mise en commun des ressources pour faire face à ses dépenses. Restée seule, elle devra opérer des coupes dans ses dépenses ou augmenter les impôts de plus de 10 %.

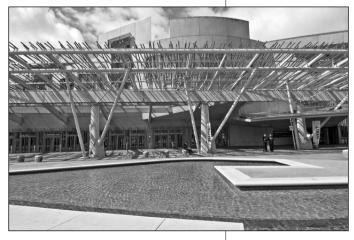
Ces prévisions ne signifient pas que l'indépendance est impossible, mais qu'à l'évidence, on est à l'opposé d'une fin de l'austérité.

Solidarité sociale

Les arguments énoncés ci-dessus sont ceux de la politique profane. Les citoyens catholiques devraient s'interroger, pour leur part, à partir d'autres principes. Parlant à la fois de l'Ecosse et de l'Espagne, le pape François a conseillé la prudence. Il a dit que les choix concernant une sécession dépendaient des circonstances, mais que « toutes les divisions [l]'inquiètent » et que « la sécession d'une nation qui n'a pas connu d'union forcée dans son histoire doit être prise avec des pincettes, et chaque cas analysé séparément »

La doctrine sociale de l'Eglise catholique ne donne pas non plus de réponse toute faite, qui serait oui ou non.

> Parlement écossais, Edimbourg



Il y a certes des cas où le catholicisme et l'identité nationale se confondent. Mais l'Eglise a existé bien avant l'institution des Etats-nations. Elle est universelle, et non nationaliste, Reconnaître la légitimité des gouvernements nationaux laïques ne revient donc pas à approuver une sécession, comme le suggère la formulation subtile du pape François.

Dans ce domaine, deux thèmes de la doctrine sociale sont pertinents: la solidarité sociale et le principe de subsidiarité, le principal étant, depuis Rerum Novarum, celui de la solidarité sociale, du soutien mutuel et du partage entre divers groupes de personnes, afin d'aboutir à plus de justice.

Le Royaume-Uni est un Etat multinational, dont le niveau de solidarité sociale entre les nations qui le composent est élevé et garantit à chaque région un bien-être qui ne dépend pas des recettes fiscales générées localement. Ainsi, par exemple, le Pays de Galles, en raison de ses besoins spécifigues, bénéficie d'une part plus importante des deniers publics que la moyenne du Royaume-Uni ; il disposerait de beaucoup moins si cela ne dépendait que de ses propres recettes fiscales. C'est là un exemple de « justice sociale entre nations ». L'argument de la solidarité tend donc à élargir les frontières nationales au lieu de les resserrer.

Le principe de subsidiarité prend-il un autre chemin ? Conçue à l'origine pour s'opposer à l'emprise généralisée de l'Etat, la subsidiarité soutient que les décisions doivent être prises à un niveau le plus proche possible des personnes concernées : la famille, la collectivité locale ou la région. Certaines décisions doivent être prises au niveau local; d'autres, comme celles qui concernent la taxation et la gestion écono-

mique, à une échelle plus vaste. Les nationalistes eux-mêmes reconnaissent que la gestion macroéconomique ne peut pas se faire au seul niveau de l'Ecosse, alors que les entreprises iouent souvent une autorité fiscale contre l'autre, ce qui réduit le revenu général.

Un équilibre délicat

L'organisation interne du Royaume-Uni constitue un équilibre délicat. En Ecosse (comme en Irlande du Nord et au Pays de Galles), toutes les questions intérieures se décident au Parlement écossais. D'autres, comme la gestion macroéconomique et la fiscalité, sont du ressort de Westminster. Il en va de même pour les prestations sociales, qui incarnent la solidarité. L'ensemble de ce cadre institutionnel correspond donc au principe de subsidiarité. Celui-ci est au cœur d'une approche qui permet aux Ecossais d'allier à la fois le principe de solidarité à la force d'un Parlement national.

Nous saurons très bientôt si les catholiques se sont laissés inspirer par le pape François ou par Alex Salmond, Premier ministre écossais.

J. G.

(traduction : Cl. Chimelli)

expositions

Arles au tournant

• • • Daniel Cornu. Genève Journaliste

Les Rencontres d'Arles célèbrent chaque été la photographie dans tous ses états. Cette année, un cliché s'impose : une page se tourne. Et quelle page! Directeur depuis 2008, François Hebel a assuré au festival un rayonnement exceptionnel, jusqu'à décupler son public. Il a choisi de passer la main, à défaut de s'accommoder des projets ambitieux de la Fondation Luma, pourtant fidèle mécène des Rencontres. C'est Sam Stourdzé, directeur depuis 2010 du Musée lausannois de l'Elysée, qui prendra le relais dans des conditions sensiblement nouvelles.

Dirigée par la collectionneuse et mécène suisse Maja Hoffmann, la fondation Luma entreprend en effet d'installer sur le site des anciens ateliers de la SNCF, friche emblématique des Rencontres, un vaste complexe culturel dont la signature sera une tour dessinée par Frank Gehry. L'architecte américano-canadien est l'auteur de réalisations célèbres dans le monde entier, dont le Musée Guggenheim de Bilbao. Le chantier est ouvert. La restauration de l'Atelier des Forges s'est achevée peu avant l'ouverture des Rencontres. L'Atelier de la Mécanique est dévolu à une présentation de maquettes de Frank Gehry, conçue et animée par des artistes contemporains renommés. Deux bâtiments sur quatre sont restés cette année encore aux Rencontres, l'Atelier de Chaudronnerie et le Magasin électrique.

Le fleuve jaune

Habitué à passer une longue journée et parfois davantage sur le site des ateliers, le visiteur ne peut que se sentir frustré. Son parcours ne sera pourtant pas vain. L'accrochage des œuvres de photographes proposés pour le Prix Découverte est toujours passionnant. Le prix est attribué lors de la semaine d'ouverture des Rencontres. Il va cette année à un photographe chinois né en 1980, Kechun Zhang, dont la suite d'images est aussi poétique que le titre donné à son parcours de mémoire : Le fleuve Jaune qui jaillit vers le Nord en grondant.

« Les plaisirs tumultueux de la vie moderne nous avant détournés du fleuve sinueux, nous ne prenons plus le temps de le contempler sereinement, écrit le lauréat. C'est pourquoi j'ai décidé de suivre son rythme. Même si je pense que montagnes et fleuves échappent au commentaire du photographe, il était grand temps de briser le silence dans lequel s'était réfugiée mon âme et de partir observer ses flots au fil des saisons. »

Ses photographies contemplatives ne signifient en rien un retour au naturalisme. Elles révèlent une recherche de subtils décalages et de secrètes harmonies entre le fleuve et la présence de l'homme et de ses œuvres.

Dans le même Atelier de Chaudronnerie est présentée une exposition colLes Rencontres d'Arles. jusqu'au 21 septembre lective de photographes néerlandais organisée par Erik Kessels, Small Universe. Le besoin hollandais de documenter. Elle est révélatrice d'une communauté où chacun se trouve doté d'un espace personnel réduit, et condamné à déborder sur l'espace des autres ou à se faire déborder par lui. Cela donne des situations cocasses, picaresques, émouvantes : une histoire entière basée sur la vie d'une plante (Hans de Vries), une insertion dans la vie des autres par consentement ou par effraction (Hans Eiikelboom), une accumulation de vêtements et de chaussures par une femme habitant un minuscule appartement (Milou Abel).

L'histoire en albums

D'autres lieux traditionnels des Rencontres offrent cette année encore des expositions de prestige. Photographe de stars, auteur de portraits iconiques de Mick Jagger, Andy Warhol ou Kate Moss, inspirateur du Blow Up d'Antonioni, David Bailey sature les chapelles latérales de l'église Sainte-Anne.

Léon Gimpel. « La querre chez les gosses : exécution d'un boche... au moyen d'une pièce de 75 » (Paris, 1915)



L'église des Frères-Prêcheurs est partagée entre deux souvenirs de la Grande Guerre : une lancinante et accablante suite de monuments aux morts documentés par Raymond Depardon et, dans un cabinet sombre. des mises en scène par Léon Gimpel d'enfants jouant à la guerre dans Paris, en août 1915, images émouvantes, drôles et tragiques.

La présentation de la Walther Collection à l'Espace van Gogh tient de l'histoire de la photographie, articulée autour d'ensembles et de séries. Elle illustre un parcours de collectionneur inauguré par des œuvres de photographes allemands du début du siècle dernier (Karl Blossfeld, August Sander), poursuivi, parmi d'autres, par des portraits de Richard Avedon, des gravières industrielles de Bernd et Hilla Becher. des coiffures africaines de 'Okhai Oieikere, des scènes du journal intime de Nobuyoshi Araki... A elle seule, la collection pourrait revendiquer le titre de Parade, octroyé généreusement à la dernière édition des Rencontres orchestrées par François Hebel.

Un dernier éclairage sera pour l'installation de l'artiste brésilien Vik Muniz à l'église des Trinitaires. La photographie s'y trouve mise en abyme. La série Album reprend des scènes ordinairement consignées dans les albums de famille (portrait d'enfant, photo de classe, mariage). A partir de l'assemblage de multiples fragments emprunté à des albums d'anonymes, patiemment collectionnés, l'artiste tire des photographies de grand format. Le même procédé est utilisé pour les Cartes postales de nulle part, qui célèbrent des destinations populaires. Un imaginaire tiré du réel. Certaines vues ont profondément changé ou n'existent tout simplement plus.

D. C.

Discorde

• • • Patrick Bittar. Paris Réalisateur de films

Aydin, comédien à la retraite, tient l'Othello, un petit hôtel en Anatolie centrale. Il tire également des revenus d'autres biens immobiliers, qu'il loue depuis toujours à quelques familles pauvres du coin. A mesure que l'hiver s'installe. le notable local se trouve confronté à l'hostilité sourde de certains habitants, et, à l'intérieur de l'hôtel qui se vide, aux reproches perçants de sa sœur Necla et de sa ieune épouse Nihal. La première était venue se réfugier à l'Othello après son divorce. La seconde s'était lancée dans l'aide humanitaire de proximité pour ne pas sombrer dans la dépression.

Dans son septième film, Nuri Bilge Ceylan fait preuve de la maîtrise plastique qui lui est coutumière. Mais les trois heures de Winter Sleep sont d'une densité et d'une plénitude qui en font son œuvre la plus aboutie : comme dans un roman de Dostoïevski, le film captive progressivement, en tissant les rets de discordes intimes ou sociales. Le cinéaste turc s'est toujours intéressé aux citadins cultivés un peu superficiels, aux esthètes dépourvus d'enthousiasme, aux intellectuels sans courage, aux moralistes sans droiture, aux individus socialement libres mais enfermés dans leur égoïsme, aux êtres dont le sentiment de supériorité n'a d'égal que leur mesquinerie, aux amants séduisants, trop secs pour aimer vraiment. Dans Winter Sleep, on retrouve ces personnages las, cyniques et pathétiques, dont les silhouettes minuscules se perdent dans les paysages

insolites de Cappadoce comme dans les tableaux romantiques de Caspar David Friedrich.

Ceylan - qui se dit un « grand mélancolique » attaché à traquer « tout ce qui se dérobe » - met en scène ces disputes froides et étouffantes, ces jeux de massacre où aucun personnage n'est en reste, avec une justesse qui rappelle certains films de Bergman. « Ta grande morale te sert à hair le monde entier, dit Nihal à son mari. Tu détestes les croyants parce que croire, pour toi, est un signe d'archaïsme et d'ignorance. Tu détestes les non-croyants parce qu'ils n'ont ni foi, ni idéal. »

Lorsqu'il a reçu la Palme d'or à Cannes, le réalisateur a dédié son film à la jeunesse turque et - de manière significative - à ceux qui ont « perdu leur vie » dans les mouvements contestataires.

P. B.

Winter Sleep. de Nuri Bilge Cevlan

« Winter Sleep »



Philippe Sollers

Ou l'homme armé

• • • Gérard Joulié, Epalinges Ecrivain et traducteur

Armé, Philippe Sollers, mais contre quoi ? Contre la bêtise et la technologie. Contre l'envahissement, la colique d'informations, le bavardage intempestif. Le téléphone portable a transformé le monde en une immense cabine téléphonique en plein air, en une vaste loge de concierge. Faut-il répondre à ce bavardage par d'autres mots, fussent-ils spirituels, cinglants ou frappés au coin du plus cartésien des bons sens ? Peine perdue. Vous ne serez pas entendu. Fuir à l'autre extrémité du monde ? Le monde n'a plus d'extrémités. Il est le même partout. Sa transparence est absolue. L'homme moderne vit dans une cage de verre sous haute surveillance, et les medias et les psys sont là pour rapporter ses déviances. Ombre courtoise. mots bas et fraîcheur du confessionnal, comme nous vous regrettons... L'homme moderne est une bête enfermée dans une cage que l'on montre et qui se montre. Et l'horreur de la chose, c'est qu'il aime se montrer! Et ceux qui voudraient se cacher ne savent pas où. Se faire entendre au milieu du bruit? Et de qui ? Faut-il baisser la voix, hausser

le ton, froncer le sourcil ? Est-il temps

de revenir au suicide du stoïcien, au

hara-kiri du samouraï? Autant de ques-

tions pour un nouveau Sénèque.

Un homme de goût...

Philippe Sollers, qui prend notre mal en pitié, a ses réponses, et dans ses livres il nous les donne. Car tout littérateur digne de ce nom se doit d'être aussi un peu médecin des âmes. Certes, Sollers tient autant de Pétrone que de Sénèque, et c'est d'ailleurs ce qui fait son charme. Quant à Néron, ce n'est plus aujourd'hui le fiston déjanté d'Agrippine, laquelle ne fut d'ailleurs pas la plus vertueuse des impératrices, c'est celui que Montherlant appelle le XIIIº César. Autrement dit le Monde et son Prince dans sa dernière métamorphose.

Philippe Sollers est un homme de goût, donc de dégoûts. L'un de ses livres, recueil d'articles écrits sur des écrivains qu'il chérit et qu'il célèbre, ne porte-t-il pas comme titre La Guerre du Goût ? Sollers veut quérir l'homme d'aujourd'hui, qui est un homme très malade, en lui inculquant l'amour des bons livres. Mais l'homme moderne acceptera-t-il de se laisser guérir ? Sollers ne convertirait-il à la santé que des hommes qui font déjà tout ce qu'ils peuvent de leur côté pour ne pas devenir fous ? Non pas de la folie ambiante, mais des efforts qu'ils doivent faire pour conserver intacte leur raison.

Sollers est un homme du XVIIIe siècle. sans partager pour autant la philosophie anti-chrétienne des Lumières. Il ne dit pas non plus comme Mallarmé, homme du XIXº siècle, s'il en est, et professeur d'anglais hanté par le spectre d'Hamlet : « La chair est triste et j'ai lu tous les livres. » Sollers a lu tous les bons livres et, en vrai disciple de Stendhal et de Casanova, il trouve l'amour plutôt gai. En quoi il se différencie également de Baudelaire et de Proust, écrivains qu'il place pourtant au premier rang.

Bordeaux est le lieu de sa naissance. C'est un compatriote de Montaigne et de Montesquieu, et cela explique bien des choses. Il trouve, par exemple, que c'est une faute de goût que de préférer le Bourgogne au Bordeaux. Paris est son cabinet de travail et Venise, comme le savent ses lecteurs, son port d'attache.

Ses livres sont des plis cachetés qu'il envoie à quelques lecteurs épars dans le monde et qui comprennent encore un peu la langue française. Il sait qu'il ne sera jamais lu que d'une minorité, laquelle d'ailleurs se réduit année après année comme une peau de chagrin. Mais peu lui chaud au fond. Il sait sa religion et sa sagesse le lui ont dit que l'homme ne fait que passer sur terre et que sa vraie patrie est ailleurs. Medium, son dernier opuscule, qui a pour titre roman - car on ne vend aujourd'hui que ce qui porte roman sur la couverture - n'est évidemment pas un roman. Outre un livre de recettes pour combattre le mal du siècle, c'est une sorte de journal dans lequel un homme d'esprit et de goût - les deux vont de pair chez lui - s'abandonne à ses humeurs et recense ses dégoûts.

...calme...

Sollers a toujours aimé avancer masqué, tout en restant toujours sur place. Dans la Chine ancienne, l'empereur ne bougeait pas. Il restait enfermé dans son palais. C'est le monde extérieur et ses émissaires, les étrangers, les voyageurs, les commerçants, les missionnaires, qui venaient jusqu'à lui.

Sollers est un œil qui voit, qui pèse, qui juge, qui écarte, élimine. C'est un immobile au milieu des agités, un calme au milieu des fébriles et des empressés, un classique parmi les intoxiqués et les hystériques, un libertin sérieux parmi les droqués du sexe, de la politique ou du sport, un tempérant dans le siècle de l'intempérance.

Il ne va pas tout à fait jusqu'à dire, comme Léon Bloy, que tout ce qui est moderne vient du Diable, mais il n'est pas loin de le penser. Le ciel n'a pas fait de lui un prophète, mais un moraliste dont l'aphorisme et la maxime sont les armes. Ce en quoi il est encore très français.

Sollers a aussi cette bizarrerie pour un homme d'aujourd'hui (mais il l'est si peu, d'aujourd'hui!) de lire les poètes

Philippe Soller et son éditeur Pierre Nora



Philippe Sollers, Médium, Paris, Gallimard 2014, 170 p.

et de conseiller à ses lecteurs d'en faire autant. On ne relit plus les romans, même ceux qu'on a aimés à vinat ans. même les plus grands, ceux de Balzac ou de Dostoïevski, mais on relit toujours les poètes. Sollers prétend que la poésie guérit du mal du siècle et du mal de vivre. Double bénéfice. Aussi convient-il de faire apprendre aux petits enfants des poèmes entiers par cœur. Peu importe qu'ils les comprennent ou non. La poésie opère par imprégnation.

Il nous rappelle aussi que la littérature est le contraire même du journalisme (et donc du bavardage) et que les mots sont des choses sérieuses dont le sens est précieux, des êtres vivants qu'il faut manier avec soin, qu'il n'y a pas deux mots synonymes, enfin que l'orthographe, la grammaire, la syntaxe sont trois grandes divinités bienveillantes devant lesquelles il est convenable de s'agenouiller, que bien parler est aussi nécessaire que de bien penser ou de bien écrire et que la précipitation en toutes choses (et Sollers n'omet pas celles de la chair) est un péché contre l'esprit.

...et heureux

Sollers est un vieux jeune homme heureux. Il est catholique de naissance, content de sa foi comme Confucius était content de vivre au centre de l'Empire. Il aime son Eglise, vénère son clergé, ses papes. Il aime les belles messes et les beaux sermons comme les aimait Madame de Sévigné. C'est un homme de conversation. C'est pourquoi le XVIII^e siècle est son siècle de prédilection et Venise la ville de ses week-ends. Il s'est fait une petite société choisie de certains morts avec lesquels il dialogue constamment, au premier rang desquels se trouve, comment s'en étonner, Saint-Simon. Je crois que Saint-Simon guérit de tout, même de la peste et même du choléra, à condition toutefois qu'on puisse sortir par moments de cette cage téléphonique qu'est le monde. D'où peut-être le nom de *médium* qu'il a donné à son volume.

Ce choix n'est dicté ni par la religion ni par la politique, mais par le goût. Un homme de goût s'accommode de tous les aouvernements, de tous les temps et de tous les Césars. Certes il chante toujours un peu la même chanson, enfonce le même clou. Mais, après tout, un auteur n'a qu'une chose à dire, et l'ayant dite, il peut se taire ou passer sa vie à la répéter, pour peu que Dieu lui prête vie et qu'il trouve des lecteurs...

Peut-on être plus décalé, plus dévoyé que ce vieux jeune homme ou que ce jeune vieil homme? Ah, pour sûr, il ne marche pas dans le sens de l'histoire et de la consommation! Dans un monde où chacun cherche à faire parler de soi, son existence est assez fuyante. Elle est pourtant signalée par quelques livres qu'il égrène comme des cailloux le long de son chemin.

L'époque est malade et malheureuse et se complaît dans son malheur et dans sa maladie. Entendra-t-elle la voix d'un homme sain et heureux ? Il est à craindre, encore une fois, que ce livre écrit contre le bruit ne rencontre que le silence.

G. J.

Ethique

Sous la direction de Dimitri Andronicos. Céline Ehrwein Nihan et Mathias Nebel Le courage et la grâce

L'éthique à l'épreuve des réalités humaines Genève, Labor et Fides 2013, 308 p.

Ce livre est un hommage rendu par seize de ses amis à Denis Müller, théologien protestant bien connu pour ses innombrables et précieux travaux d'éthique. Les éditeurs dressent au départ un excellent portrait de cet intellectuel, que double utilement celui proposé par Ghislain Waterlot sous le titre L'éthique du passeur et que complète une biographie.

Trois parties structurent l'ouvrage. La première précise les liens de cette éthique avec la théologie et la philosophie ; la seconde situe quelques « lieux » éthiques tels que la générosité de l'intelligence et de la volonté, le champ éthique et ses frontières, l'impératif et la prudence, éros et agapè : le troisième rassemble des textes qui interrogent la condition humaine sur sa perméabilité à l'éthique : l'amour, la maladie et la guérison, le droit de résister, la société moderne et ses défis.

Trois textes ont particulièrement retenu mon attention. Celui d'Alain Thomasset qui discute avec Denis Müller des critiques que celui-ci adresse à la philosophie de Paul Ricœur ; celui d'Alberto Bondolfi, du fait de son rappel d'une tradition catholique du droit à la résistance ; enfin celui de Walter Lesch, attachant par sa description des difficultés et de la noblesse du métier de moraliste.

Un ouvrage dont la richesse excède le champ d'une recension.

Philibert Secretan

Philippa Foot Le bien naturel

Genève, Labor et Fides 2014, 212 p.

Le nom de Philippa Foot ne vous est sûrement pas familier, et pourtant il s'agit d'une philosophe majeure du XXe siècle. Elle est l'une des fondatrices de l'« éthique de la vertu », un courant de philosophie morale qui met l'accent sur l'excellence humaine comme source à la fois du bien et du bonheur. Cette vision représente un renouveau de la philosophie antique, notamment aristotélicienne.

Dans cet ouvrage. Philippa Foot nous livre l'aboutissement d'une vie menée à questionner la nature humaine et les fondements de la morale. On ne peut donc que se réjouir que cette œuvre majeure soit désormais accessible aux lecteurs francophones. La traduction cherche à présenter la philosophie et les arguments de Philippa Foot, tout en respectant son style littéraire « à l'ancienne », rigoureux mais fluide.

Au travers de nombreux arguments et exemples, la philosophe expose sa théorie de ce qu'est le bien naturel, pour les animaux comme pour les hommes. Elle explique comment l'excellence humaine peut être comprise en termes de vertu et peut fonder notre éthique. L'auteure ne se contente pas de présenter ses idées, mais s'emploie aussi à défendre sa vision contre ses détracteurs, dont le plus célèbre est certainement Nietzsche, l'immoraliste, Elle offre une réfutation à la fois charitable et convaincante de cet écrivain des profondeurs, soulignant son génie et ses limitations.

Ce livre est donc indispensable pour qui s'intéresse à la morale. Toutefois, il comprend des notions et des références qui en rendront la lecture difficile à un novice en matière de philosophie : malgré la prose agréable et l'évolution argumentative progressive, il ne s'agit pas d'un ouvrage de vulgarisation. Néanmoins, tout lecteur avant des notions de philosophie, ou étant prêt à fournir quelques efforts, trouvera dans ce livre une très bonne exposition d'une des théories éthiques les plus influentes de ces dernières années.

Amanda Garcia

Sciences

Thierry Crouzet Le geste qui sauve

Lausanne, L'Age d'homme 2014, 168 p.

Captivante cette découverte d'un geste qui sauve des millions de vie : l'utilisation par le personnel soignant d'un produit ordinaire et efficace, une solution hydro-alcoolique. Une démarche qui entraîne une diminution considérable des infections transmises dans les hôpitaux, chiffres à l'appui.

D'étape en étape, de ses humbles origines iusqu'à sa réalisation mondiale qui iustifie la bande entourant le livre (Un Genevois change le monde), nous suivons le parcours semé d'obstacles les plus divers du professeur Didier Pittet, initiateur du projet, épaulé par le professeur Francis Waldvogel des Hôpitaux universitaires de Genève et soutenu par une équipe d'infirmières motivées.

Le médecin genevois est parvenu, à force de convictions partagées et de communications, à ce que ce petit flacon se loge dans la poche des dispensateurs de soins à travers tous les hôpitaux du monde.

Un aspect à l'impact considérable : Didier Pittet a fait don à l'humanité de ce trésor. refusant de le faire breveter à son nom. Chaque région peut créer le produit, l'OMS mettant à disposition la formule de fabrication, d'où son coût très bas.

Thierry Crouzet, ingénieur informaticien, offre un portrait positif de cet inventif médecin, patient, modeste et attentif à chacun de surcroît, dont les heures de célébrité (avec notamment le titre de Commandeur de l'ordre de l'Empire britannique en 2007) ne semblent pas avoir entamé la sérénité.

Willy Vogelsanger

Sous la direction de **Benoît Bourgine** Quand les religions doutent de la science

Bruxelles, Lumen vitae 2013, 156 p.

Ce modeste mais riche volume comprend les quatre conférences des professeurs Dominique Lambert, Jean-Marc Balhan si, Olivier Perru et François Euvé si prononcées dans le cadre des Conférences de la Fondation Sedes Sapientiae et de la Faculté de théologie de l'Université catholique de Louvain-la-Neuve, en février et mars 2012.

Deux conférences mettent en évidence le dépassement de difficultés anciennes (de l'affaire Galilée aux réactions antimodernistes du XIXe siècle) et les problèmes subsistants dans la confrontation, puis le dialoque plus irénique entre la science et la théologie - entre Foi et Raison.

Deux autres conférences exemplifient ces difficultés sur le terrain de la création du monde : d'une part selon la science et selon les traditions religieuses (ce pluriel s'impose puisque Jean-Marc Balhan fait état de cette problématique dans l'islam turc); d'autre part, comme aux Etats-Unis, selon des perspectives sociologiques et politiques, donc idéologiques, qui défient tout regard scientifique.

Le lecteur retirera de ces pages une riche information. Pour ma part, je me concentrerais sur le propos de François Euvé, qui cherche à dépasser deux attitudes, celle du conflit et celle de la coexistence pacifique où pèse lourdement l'ignorance mutuelle, pour adopter un débat mutuellement critique. Selon un mot puissant de Jean Paul II: « La science peut purifier la religion de l'erreur et de la superstition ; la religion peut purifier la science de l'idolâtrie et des faux absolus. »

A la fin du livre, on peut lire : « Loin d'inciter à douter de la science, le christianisme devrait continuer à encourager l'aventure de la raison. Cela suppose de la confiance, une confiance certes critique, mais une confiance quand même. »

Philibert Secretan

Philippe Jaquet Dépendances

Comprendre, agir, aider Guide à l'usage des proches et des employeurs Lausanne, Favre 2013, 190 p.

Quand le psychiatre Philippe Jaquet s'orienta dans les années 60 vers les soins aux personnes alcooliques, il n'existait pas de structure d'accueil dans le canton de Vaud. Lui et sa femme Catherine, thérapeute, ont grandement contribué à la mise sur pied de la Fondation Les Oliviers, au Mont-sur-Lausanne, à laquelle deux autres centres se sont ajoutés dans la région. Le docteur Jaquet est pour ainsi dire devenu une référence pour le traitement des personnes dépendantes.

Depuis 2008, la Confédération ne soutient plus financièrement les cliniques spécialisées, ce qui a obligé le canton de Vaud à centraliser la prise en charge de la dépendance autour du CHUV. Celle-ci a été confiée à Jean-Bernard Daeppen, professeur d'alcoologie à l'Université de Lausanne.

Philippe Jaquet exerce à présent à Genève et collabore à la formation d'intervenants au Canada. Il explique dans cet ouvrage comment ce poison aux effets plaisants peut miner son consommateur, dont il déstabilise l'entourage (six personnes en movenne).

L'auteur commence par examiner certaines addictions moins mal vues (café, cigarette) et prépare ainsi son lecteur à comprendre la difficulté des alcooliques à renoncer à la leur. Dépendances veut expliquer aux proches et aux employeurs le problème et aider ceux-ci à lui faire face en évitant certains écueils. Le médecin s'appuie pour convaincre sur de nombreux tableaux et citations.

Nous avons lu avec un vif intérêt les pages sur les facteurs physiques de la dépendance et celles consacrées à l'évolution du concept d'alcoolisme qui inspire les politiques de prévention et de traitement des dépendances en Suisse, en France, en Belgique, au Luxembourg et au Québec, Une annexe donne des indications sur les structures d'entraide.

Anna Spillmann

Psychologie

Yolande Nicole Boinnard Oser la colère

Théologie d'une émotion Bière, Cabédita 2013, 94 p.

Ce livre, nous dit la théologienne Yolande Boinnard, voudrait apporter quelques pistes pour cheminer vers l'accueil de soimême. Et de citer Georges Haldas : « Accepter nos faiblesses, nos défauts, nos vices, ce n'est ni les glorifier ni les nier. Mais les prendre pour ce qu'ils sont. Des points de départ. A chacun de décider vers quoi. »

Alors... qu'est-ce que la colère ? Une émotion qui n'est ni légitime ni illégitime. Un mouvement de l'âme qu'il faut distinguer des conséquences qu'il peut provoquer. La colère fonctionne souvent comme un signal d'alarme témoignant d'un mauvais fonctionnement des relations, d'une frustration, d'un manque de respect. Elle révèle que quelque chose doit être fait pour rétablir une dignité blessée et mettre un terme à une manipulation, une intrusion, un harcèlement.

Et l'auteure de revoir ce qu'on attendait des femmes et des hommes dans le passé... un passé pas si lointain que ca! D'analyser aussi des contes où la colère est souvent libératrice. D'étudier des Psaumes qui peuvent gêner à cause de la colère et de la violence qu'ils expriment.

La Bible hébraïque parle de la jalousie de Dieu, d'amour renié, rejeté. Bien sûr, on projette sur Dieu des sentiments humains et cette manière d'en parler comporte de aros risques : vision d'un Dieu vindicatif. despote, imposant sa volonté à des humains terrorisés et punissant sévèrement. Alors qu'à Moïse ce Dieu se décrit autrement, « maternel, miséricordieux, plein d'amitié, lent à la colère... » Ce qui porte atteinte à la justice par la corruption et l'iniquité provoque d'autres cris que les Psaumes rapportent : « Lève-toi avec colère, veille à mes côtés Toi qui dictes le droit. »

Dans le Nouveau Testament, le Dieu de Jésus-Christ, loin de se montrer despotique, fait face au mal et au malheur et les affronte en les traversant avec les humains. Attentive à la psychanalyste Marie-Louise von Franz, l'auteure nous conseille de ne pas nier la colère, car nier ce qui est et le réprimer demande beaucoup d'énergie. Essayer de dire, d'exprimer ce qu'on ressent lui paraît plus vrai... plus humain. La théologienne donne de bons conseils et conclut que, sans doute, on ne peut pas exercer la miséricorde sans avoir traversé la colère, sans avoir perçu la nature des blessures, sans être entré en dialogue. Ainsi s'ouvrent les chemins de réconciliation.

Marie-Luce Dayer

Spiritualité

Collectif Cinq éloges de l'épreuve

Paris, Albin Michel 2014, 162 p.

Expérience intéressante que d'ouvrir les prédications de Carême à cinq femmes. Expérience tentée et réussie en 2014 en la cathédrale de Metz. Le fil conducteur en était : Le tragique de la condition humaine. Se sont ainsi succédé : une romancière (Sylvie Germain, Eloge de la rupture); une philosophe (Nathalie Sarthou-Lajus, Eloge du tragique); un médecin (Anne Lécu,

Eloge des larmes) : une théologienne (Véronique Margron, Eloge des solitudes) : une économiste (Elena Lassida, Eloge du manque). Toutes sont pétries de foi chrétienne, de foi en l'humain capable de ruptures pour marcher vers la liberté, capable de trouver des ressources insoupconnées hors des sentiers de peurs, de souffrances. Pétries de Bible, de littérature, elles partent de leur vécu pour donner sens à l'espérance.

Ces textes, que l'on peut méditer séparément, nous apportent, chacun dans leur genre, une réflexion en profondeur.

Marie-Thérèse Bouchardy

Frère Alois de Taizé Pèlerins de confiance

Le chemin de communion suivi à Taizé Taizé, Presses de Taizé 2013, 208 p.

Composé d'un hommage vibrant au fondateur de la communauté et de lettres écrites lors de différents rassemblements internationaux, de méditations, de témoignages, ce livre se lit avec bonheur.

Lorsque l'auteur parle de l'héritage de Frère Roger, c'est comme si ses dires étaient un véritable baume, une huile légère qui parfume. Frère Alois se souvient des paroles de celui qui lui avait demandé, il y a très longtemps, de se préparer à assumer après lui la responsabilité de la communauté. Pour le prieur, comme pour ses frères, « le discernement, l'esprit de miséricorde, une inépuisable bonté de cœur sont des dons irremplaçables ». La vision d'un Dieu juge a déjà fait trop de ravages... Dieu ne peut qu'aimer. Le jésuite Stanislas Lyonnet, que Frère Roger aimait, disait lui aussi que l'image d'un Dieu qui punit est un obstacle majeur à la foi.

L'auteur aime se souvenir de Jean XXIII. de son Concile et de son courage à inviter des observateurs non catholiques, dont les frères de Taizé, qui accueillirent à leur table d'autres observateurs, orthodoxes, protestants, experts, auditeurs et auditrices laïques, journalistes.

Ces lettres traitent de source à désensabler, de simplicité, de joie, d'entraide, de compassion, de partage, de pardon et d'amitié (laquelle doit être élargie à tous). Frère Alois nous invite à ne pas nous décourager face à la complexité des problèmes : « Nous pouvons commencer avec peu. » Il nous rend attentifs au fait qu'aujourd'hui on cherche une spiritualité qui arrondisse l'existence et donne un épanouissement personnel sensible, alors qu'il suffit d'offrir son humanité à Dieu et d'accepter qu'il fasse le reste. Merci à l'auteur de ce beau chemin de communion.

Marie-Luce Dayer

Jean-Louis Chrétien

L'espace intérieur Paris, Ed. de Minuit 2014, 272 p.

La chambre du cœur (Mt 6.6), le temple de l'esprit (1 Co 3,16), le château intérieur (Thérèse d'Avila), autant d'expressions qui ne parlent plus guère. Et pourtant, elles n'ont pas leurs pareilles pour évoquer l'expérience spirituelle. Le vocabulaire spatial est en effet irremplacable non seulement pour décrire les cheminements, mais encore pour parler des personnes, qui ont touiours un « chez soi ».

Les images font comprendre aisément que l'être humain se trouve d'abord à la périphérie de lui-même. Puis qu'il explore ou, mieux, qu'il dégage en soi par ses actes (prière, intériorisation de la parole et de l'amour reçus) des espaces de plus en plus larges. Enfin et surtout, qu'il n'est pas seul dans ses demeures intérieures, car cellesci sont habitées par l'hôte divin et tous les autres, à qui il s'agit de faire de plus en plus de place.

Aujourd'hui, les images spatiales ont été remplacées par un vocabulaire psychologique centré sur le « moi » et la subjectivité. La substitution n'est pas anodine. Elle rend difficilement intelligibles les propos sur l'aventure intérieure. Elle témoigne aussi d'un tsunami culturel : la « profanation de l'espace intérieur » ou l'expulsion de Dieu du centre de l'être, qui constitue, selon l'auteur, l'élément-clé de la sécularisation. On l'aura compris, une fois encore, Jean-Louis Chrétien, avec son immense érudition, offre là des pages d'une rare profondeur, qui complètent les lumineuses analyses de L'appel et la réponse ou de La joie spacieuse.

Yvan Mudry

Amandier Maud, Chablis Alice, Le déni. Enquête sur l'Eglise et l'égalité des sexes, Montrouge, Bayard 2014, 296 p.

Boespflug François, Le Prophète de l'islam en images. Un sujet tabou? Montrouge, Bayard 2014, 192 p.

Carrillo Francine, Pour une spiritualité de l'insurrection, Le Mont-sur-Lausanne, Ouverture 2014, 64 p.

***Coll., Se relever après l'abus sexuel. Accompagnement psycho-spirituel des survivants, Lumen Vitae, Bruxelles 2014, 104 p. [44905]

***Coll., Simone Weil, Paris, L'Herne 2014, 408 p. [44912]

***Coll., IUS. Enseigner le droit à Fribourg, 1763-2013, Fribourg, Société d'histoire du canton de Fribourg 2014, 232 p. [44917]

***Coll., Dire la guerre, penser la paix, Genève, Labor et Fides 2014, 442 p. [44934]

***Coll., Nous les Poilus. Plus forte que l'acier. Lettres des tranchées à Thérèse de Lisieux, Paris, Cerf 2014, 208 p. [44920]

Daou Fadi, Tabbara Nayla, L'hospitalité divine. L'autre dans le dialogue des théologies chrétienne et musulmane, Zurich, Lit-Verlag 2014, 184 p.

Dziwisz Stanislaw, N'ayez pas peur! Laissez-moi m'en aller, Paris, Parole et Silence 2014, 240 p.

Forthomme Bernard, La voie libre. Théologie du franc-parler, Paris, Facultés jésuites de Paris 2014, 274 p.

François (=Jorge Mario Bergoglio), Réflexions sur l'espérance. II. Espérance, institutions et politique, Paris, Parole et Silence 2014, 192 p.

François (=Jorge Mario Bergoglio), Esprit ouvert, cœur croyant, Paris, Parole et Silence 2014, 254 p.

Gilliéron Hubert O., Conformité au droit de la concurrence. Guide pratique à l'usage des PME, Paudex/Genève, Centre patronal/Fédération des entreprises romandes 2014, 88 p.

Girardin Manuel. Marie aux quatre vents en terre fribourgeoise, Fribourg, La Sarine 2014, 240 p.

Godel Vahé, Chut... précédé de Rouages, Chavannes-près-Renens, Empreintes 2014, 88 p.

Gueydan Edouard, La quérison intérieure. Le chemin du pardon, Namur, Fidélité 2014, 60 p.

Haddad Zahi, Au bonheur de Yaya, Paris, Tamyras 2014, 258 p.

Henning Christophe, Petite vie de Jean-Paul II. Paris. Desclée de Brouwer 2014. 112 p.

Jeusset Gwenolé, Assise ou Lépante ? Le défi de la rencontre, Paris, Editions franciscaines 2014, 246 p.

Joseph Manu, Le bonheur illicite des autres. Roman, Paris, Philippe Rey 2014, 336 p.

Keshavjee Shafique, La Reine, le Moine et le Glouton. La grande fissure des fondations, Paris, Seuil 2014, 368 p.

Lecoeur Xavier, Petite vie de Jean XXIII. Paris, Desclée de Brouwer 2014, 166 p.

Marquerat Daniel. Un homme aux prises avec Dieu. Paul de Tarse, Bière, Cabédita 2014, 96 p.

Meizoz Jérôme, Temps mort. Une jeunesse Jaciste 1937-1945, Lausanne, D'en bas 2014, 92 p.

Riccardi Andrea, Jean-Paul II. La biographie, Paris, Parole et Silence 2014, 408 p.

Robin-Gazsity Vincent, L'art d'user ses babouches. Tribulations sur la Route de la Soie, Genève, Olizane 2014, 312 p.

Roncalli Marco. Le pape Jean, un saint. Paris, Parole et Silence 2014, 212 p.

Schluchter Antoine, Je te salue Marie, ma fille. 19 ans, un jour et l'éternité, Lausanne, Favre 2014, 204 p.

Tillich Paul, Le courage d'être, Genève, Labor et Fides 2014, 222 p.

Zumstein Jean, L'Evangile selon saint Jean (1-12), Genève, Labor et Fides 2014, 424 p.

Un matin sur le Bateau

Il faut concrètement imaginer ce que c'est que de venir prendre son petitdéjeuner ici.1 Les passagers qui se bousculent dès l'ouverture ont, pour la plupart, dormi debors. Dès la fin de l'hiver, les abris de fortune proposés par la ville et destinés aux plus pauvres sont fermés, et les indigents renvoyés à leurs nuits sans étoile. Beaucoup abdiquent, et rentrent chez

Pour ceux qui restent, comme pour moi qui les côtoie le temps d'un matin, l'on entre sur le Bateau par une passerelle en inox mal arrimée et qui grince sous notre poids. A l'intérieur, le premier pont grouille de visages fatigués, de corps filiformes. Seuls les travailleurs sociaux joignent à leurs gestes un peu d'allant et d'enthousiasme. Bon nombre de passagers sont déjà attablés à la proue ; ils réchauffent leurs mains en encerclant les tasses de café qui portent des noms qui ne sont pas les leurs. Ces premiers matins d'été sont inhabituellement froids, et le soleil - quand il veut bien se montrer - met longtemps à réchauffer les rives. A buit beures, lorsque les portes du Bateau s'ouvrent, nombreux sont ceux qui grelottent encore.

Ie m'assieds avec les autres après m'être versé une tasse de thé noir. Sur une des tables en plastique tordu, chacun s'est servi d'une montagne de pain complet déjà tranché, de confiture, de beurre, de miel, de céréales. D'abord il n'y a aucun autre bruit que ceux de succion et de mastication, les tartines et les cafés sont aussitôt engloutis. Puis la brusquerie s'estompe, les ventres se remplissent, l'ambiance se fait plus molle, plus diserte aussi. On échange, sur rien de bien nouveau, sur l'eau qui sent fort et le temps qui ne se réchauffe pas. Ici chacun cherche sa petite place, prend son mal en patience et avale, bien calé sur son banc, quelques tartines puisqu'il n'y a rien d'autre à faire. Ce n'est ni un bagne, ni une prison; personne n'est obligé de venir, pas plus que de rester. Il n'y a aucune contrainte, aucune coercition. Pourtant les passagers persistent, pire, ils en redemandent. Et pour cause : l'indi-

 ^{1 •} Amarré sur les quais du centre de Genève, le Bateau est géré par une association privée à caractère social, reconnue d'utilité publique, qui a pour but d'accueillir des personnes adultes se trouvant en situation de difficulté personnelle ou/et sociale. (http://www.bateaugeneve.ch/) (n.d.l.r.)

gence a ceci d'humiliant qu'elle vous fait croire que, malgré l'évidente nécessité, vous avez toujours le choix.

Cette pauvreté que Genève ne voit pas, qu'elle cache sous le tapis comme de la poussière, on la retrouve concentrée ici. Sur le Bateau qui accueille depuis des décennies maintenant tout ce que la ville rejette, refuse, exclut. Migrants, chômeurs, toxicomanes, parfois un peu tout cela à la fois, des bommes surtout, quelques rares femmes, avec en commun ce dénuement sordide - plus sordide encore ici qu'ailleurs à cause de tous ces miroirs d'opulence, de luxe, de surplus que la ville renvoie.

Le soir pourtant, ce même Bateau se transforme, il est tout autre, et c'est celui que je connais le mieux. Tout ce que la région compte de jeunesse superbe, de beautés clinquantes, de parures et de parfums exquis se réunit sur le Bateau. Dès 18 h, les portes s'ouvrent à nouveau, mais la foule, toute aussi nombreuse et avide que celle du matin, ne lui ressemble en rien. Ils sont bronzés, ils ont des barbes et des marinières, des lunettes de soleil et des tatouages. De jolies robes flottantes et colorées, des sacs à main discrètement précieux. La fête bat son plein, l'ivresse et les rires abondent, et l'on a peine à croire qu'il s'agit du même lieu, du même Bateau. Des souffrances matinales à l'insouciance nocturne. L'un ne va pourtant pas sans l'autre, et les dépenses des passagers du soir permettent de payer les petits-déjeuners de ceux du matin.

En une seule et même journée, dans le Bateau, on peut donc tout voir: corps décharnés, corps splendides, pâles figures ou peaux fardées, opulents et désargentés, qui ne se mélangent pas ; tout y passe, chacun est reçu.

Si cela finissait par le tuer, on pourrait dire du Bateau qu'il possède quelque chose de christique à accueillir ainsi sans discrimination les foules éparses. Il reçoit tout le monde, sans critère ni jugement. Mais seules la rouille et les moules zébrées, dont plusieurs tonnes s'accrochent d'années en années à sa coque, pourront un jour avoir raison de lui.

Matthieu Mégevand



Association Romande Akouo

« Tu ne m'écoutes pas ! Personne ne m'écoute ! »

Aimeriez-vous apprendre à écouter ou désirez-vous améliorer votre capacité d'écoute ? Nous proposons des formations à une écoute active spécifique,

« L'ECOUTE CENTREE SUR LA PERSONNE ET SES ETATS DU MOI »

Prochaines formations en Suisse romande (FR/GE/JU/VD/VS):

Sion, dès le lundi 15 septembre 2014 (10 x 2 h, le soir)

Châtel-St-Denis, dès le samedi 4 octobre 2014 (7 x 3 h, l'après-midi)

Genève, dès le lundi 6 octobre 2014 (10 x 2 h, le soir)

St-Maurice, dès le mardi 7 octobre 2014 (3 x 1 journée)

Lausanne, dès le jeudi 28 octobre 2014 (en 10 x 2 h, le soir)

Farvagny, dès le mardi 4 novembre 2014 (10 x 2 h, le soir)

Meyrin, dès le lundi 12 janvier 2015 (10 x 2h, l'après-midi)

Formations « RE-SOURCES » seulement à Genève

Meyrin, dès le samedi 15 novembre 2014 (7 x 3 h, le matin)

Champel, dès le jeudi 5 février 2015 (7 x 3 h, l'après-midi)

Renseignements: ++41 77 441 39 90 ou www.akouo.ch

(Prix pour une formation de 20 heures : CHF 350.- / en 3 journées : CHF 400.-)